IRC
Burkina Faso

Mai 2015

Contribution au guide méthodologique du PCD AEPA 2016-2030

Amélie Dubé
Christelle Pezon
Richard Bassono

Supporting water sanitation and hygiene services for life

Ce document est produit par IRC Burkina Faso. Il est inspiré des activités menées dans le cadre des programmes USAID-WAWASH, SaniESt (Union européenne) et SaniFaso (Union européenne).

Révision : Amélie Dubé
Design et mise en page: Ghislaine Heylen

En cas de questions: www.ircwash.org/contact-us

Breve description: Depuis quelques années, IRC Burkina Faso travaille à l'amélioration du suivi des services d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène dans les communes du pays. Forte de son expérience, IRC Burkina Faso souhaite contribuer à combler certaines des lacunes du guide méthodologique révisé du PCD-APEA destiné aux communes en proposant un cadre conceptuel et des outils pour la conduite d'un diagnostic exhaustif des services d'eau et d'assainissement et d'hygiène dans chaque commune, et pour suivre les résultats consécutifs à la mise en œuvre du PCD-AEPA.

Copyright © IRC, 2015.
This work is licensed under the Creative Commons License
Attribution-Non-Commercial-ShareAlike
View copyright terms here:
http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/nl/deed.en

Contents

ABREVIATIONS **5**
RESUME **6**
I. INTRODUCTION **7**
II. APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE **9**
II.1 Qu'est-ce qu'un service d'eau potable ? 9
II.2 Diagnostic du service d'eau potable: méthodes et outils 10
II.2.1 Outils d'enquête pour le diagnostic institutionnel 10
II.2.2 Outils d'enquête et diagnostic Qualité des services d'eau 12
II.2.3 Outils d'enquête et diagnostic financier du service d'eau potable 13
II.3 Suivi et évaluation du service d'eau potable 15
II.3.1 Objectifs 15
II.3.2 Opérationnaliser le cycle de suivi-évaluation 16

III. ASSAINISSEMENT ET HYGIENE **21**
III.1 Diagnostic en assainissement et hygiène 21
III.2 Objectifs 21
III.3 Cadre conceptuel du diagnostic 21
III.4 Application de la méthodologie 29
III.5 Ressources humaines et financières 30
III.6 Calendrier indicatif 31

IV. SUIVI ET EVALUATION DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE **32**
IV.1 Objectif 32
IV.2 Description de l'outil 32
IV.3 Mise en œuvre 33
IV.4 Ressources et calendrier 34

V. CONCLUSION ET RETOUR D'EXPERIENCE **35**
VI. BIBLIOGRAPHIE **36**
VII. ANNEXES **38**

Tableaux

Tableau 1 Normes de service en vigueur au Burkina Faso 9
Tableau 2 Tableau de bord financier semestriel de la commune de Gorgadji 17
Tableau 3 Extrait du plan d'actions de la commune de Gorgadji pour 2015 17
Tableau 4 Récapitulatif des étapes du cycle de suivi-évaluation 18
Tableau 5 Chronogramme annuel indicatif des activités de monitoring et de planification 20
Tableau 6 Les pratiques d'enfouissement des fèces en cas de défécation dans la nature 23
Tableau 7 Le lavage des mains aux moments critiques 26

Schémas

Schéma 1 Articulation des fiches d'entretien et du diagnostic institutionnel 12
Schéma 2 Articulation des fiches d'entretien et du diagnostic sur la qualité du service d'eau 13
Schéma 3 Articulation des fiches d'entretien et du diagnostic financier 14
Schéma 4 Les pratiques de confinement des fèces et l'utilisation des latrines 22
Schéma 5 Les pratiques d'enfouissement des fèces en cas de défécation dans la nature 24
Schéma 6 Les conditions pour le lavage des mains après la defecation 25
Schéma 7 Le lavage des mains aux moments critiques 26

Abréviations

AEP	Approvisionnement en eau potable
AEPA	Approvisionnement en eau potable et assainissement
AEPHA	Approvisionnement en eau potable, hygiène et assainissement
AEPS	Réseau d'adduction d'eau potable simplifié
AUE	Association des usagers de l'eau
BF	Borne-fontaine
BP	Branchement privé
CCEA	Comission communale de l'eau et de l'assainissement
DGAEUE	Direction générale de l'assainissement des eaux usées et excreta
DGRE	Direction générale des ressources en eau
DRAHASA	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire
FCFA	Franc des communautés financières d'Afrique
INOH	Inventaire national des ouvrages hydrauliques
LCCA	Approche d'évaluation des coûts de services pérennes
MARHASA	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
PCD-AEPA	Plan communal de développement sectoriel AEPA
PEA	Poste d'Eau Autonome
PEM	Point d'eau moderne
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PN-AEPA	Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement
PPP	Partenariat Public-Privé

Résumé

Les communes burkinabè sont les maîtres d'ouvrage des services d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène sous l'effet de la décentralisation de ces activités et du transfert de ce patrimoine par l'Etat aux communes. Une de leurs obligations consiste à faire un Plan Communal de Développement spécifique à l'approvisionnement en eau potable et en assainissement, le PCD-AEPA. Tous les PCD-AEPA arrivent à échéance fin 2015. En 2016, les communes devront les réviser et les bonifier pour la période 2016-2020.

Afin d'appuyer les communes dans l'élaboration de leur nouveau PCD-AEPA, le Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique, de l'assainissement et de la sécurité alimentaire a commandité la révision de son guide méthodologique. Le guide méthodologique révisé propose une méthode d'indentification et de chiffrage des plus pauvres dans chaque commune. Or, le guide méthodologique est muet sur le suivi-évaluation du plan d'actions que la commune doit élaborer pour opérationnaliser son PCD-AEPA. Le suivi régulier du plan d'action et l'évaluation des décisions prises par le maître d'ouvrage sont pourtant essentiels tout au long des 5 années que dure le PCD-AEPA.

Depuis quelques années, IRC Burkina Faso travaille à l'amélioration du suivi des services d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène dans les communes du pays. Forte de son expérience, IRC Burkina Faso souhaite contribuer à combler certaines des lacunes du guide méthodologique révisé du PCD-APEA en proposant un cadre conceptuel et des outils pour la conduite d'un diagnostic exhaustif des services d'eau et d'assainissement et d'hygiène dans chaque commune, et pour suivre les résultats consécutifs à la mise en œuvre du PCD-AEPA.

Les outils de diagnostic du service d'eau potable ont été développés et mis en œuvre dans 8 communes de la région du Sahel dans le cadre du projet WA-WASH de USAID (2012-2015). Les outils de suivi du service d'eau potable sont mis en œuvre depuis 2012 dans deux communes de la même région. Un diagnostic des pratiques d'hygiène et d'assainissement des ménages, et un outil de suivi des latrines ont également été élaborés et testés dans le cadre des programmes de l'Union Européenne SaniFaso (2011-2014) et SaniEst (2014-2017).

Les outils sont donc opérationnels. Ils peuvent être répliqués en état pour élaborer des PCD-AEPA adaptés aux besoins et aux réalités du terrain. La première partie de notre contribution porte sur le diagnostic et le suivi-évaluation du service d'eau potable. Nous abordons ensuite les volets assainissement et hygiène, avant de conclure sur les leçons apprises après plusieurs années de pilotage de ces différents outils.

I. Introduction

Les communes burkinabè sont les maîtres d'ouvrage des services d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène sous l'effet de la décentralisation de ces activités et du transfert de ce patrimoine par l'Etat aux communes. Une de leurs obligations consiste à faire un Plan Communal de Développement spécifique à l'approvisionnement en eau potable et en assainissement, le PCD-AEPA. La plupart des communes rurales du pays ont réussi à se doter de cet instrument de planification.

Tous les PCD-AEPA arrivent à échéance fin 2015. En 2016, les communes devront les réviser et les bonifier pour la période 2016-2020. Ces nouveaux PCD-APEA devront être conformes à la réglementation du Burkina Faso et tendre vers les objectifs fixés par le programme stratégique national, à savoir l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement d'ici 2030. Les PCD-AEPA 2016-2020 doivent clairement s'inscrire dans la perspective d'un accès universel à ces deux services de base et expliciter les objectifs intermédiaires et les moyens nécessaires à leur atteinte à horizon de 5 ans.

Afin d'appuyer les communes dans l'élaboration de leur nouveau PCD-AEPA, le Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique, de l'assainissement et de la sécurité alimentaire a commandité la révision de son guide méthodologique.[1] Cette révision porte essentiellement sur l'intégration d'une « dimension pauvreté » : les PCD-AEPA doivent établir une situation de référence qui rende compte des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène délivrés aux plus pauvres et formuler des objectifs de desserte par niveau de pauvreté des bénéficiaires. Le guide méthodologique révisé propose une méthode d'indentification et de chiffrage des plus pauvres dans chaque commune. Or, les autres aspects du diagnostic sont lacunaires. Par ailleurs, le volet Suivi de la mise en œuvre du PCD-AEPA est frustre alors que le suivi du PCD-AEPA doit être au cœur des activités du maître d'ouvrage des services d'eau et d'assainissement, tout au long de sa mise en œuvre.

Le guide méthodologique décrit la phase de diagnostic comme « *la phase clé dans le processus d'élaboration du PCD-AEPA* ». La collecte d'informations se fait à partir de fiches d'entretien et d'enquête de préférence standardisées. Pour les communes disposant d'un PCD-AEPA, « *l'accent sera mis sur une relecture du plan en vue de la prise en compte pauvres et vulnérables* », pour les communes qui en sont dépourvues, « *le bureau d'études proposera à la commission ad hoc la manière la plus appropriée de conduire le diagnostic avec succès dans des délais raisonnables et aux moindres frais* ».

Le diagnostic porte notamment sur :

« **La situation du secteur de l'AEPA** : situation en eau potable (ouvrages hydrauliques), analyse de la problématique de l'eau potable (accès à l'eau potable, les contraintes majeures rencontrées en eau potable), situation en hygiène et assainissement (accès aux services d'assainissement, pratiques et comportements des populations en matière d'hygiène), contraintes du sous-secteur hygiène et assainissement, l'existence d'investisseurs privés dans les services AEPA, notamment les AEPS, etc. Ces différentes analyses devront être confortées par une appréciation d'une part, des modalités actuelles de gestion du service de l'eau et de l'assainissement et, d'autre part, de l'appropriation par les autorités

[1] PN-AEPA et PN-AEUE, Novembre 2014, Guide méthodologique de planification AEPA en milieu rural et canevas type.

communales des outils développés dans le cadre de la Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques (document synthétique présentant les principes de la Réforme, contrats type d'affermage, solution de régies communales, contrats types avec des artisans réparateurs, contrats types commune-AUE, les cahiers de charges concessionnelles entre les Communes et les opérateurs privés dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP) orienté inclusion des pauvres et vulnérables aux services AEPA, etc.) »

Le guide méthodologique est muet sur le suivi-évaluation du plan d'actions que la commune doit élaborer pour opérationnaliser son PCD-AEPA. Le suivi régulier du plan d'action et l'évaluation des décisions prises par le maître d'ouvrage sont pourtant essentiels tout au long des 5 années que dure le PCD-AEPA.

Depuis quelques années, IRC Burkina Faso travaille à l'amélioration du suivi des services d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène dans les communes du pays. Forte de son expérience, IRC Burkina Faso souhaite contribuer à combler certaines des lacunes du guide méthodologique révisé du PCD-APEA en proposant un cadre conceptuel et des outils pour la conduite d'un diagnostic exhaustif des services d'eau et d'assainissement et d'hygiène dans chaque commune, et pour suivre les résultats consécutifs à la mise en œuvre du PCD-AEPA.

Les outils de diagnostic du service d'eau potable ont été développés et mis en œuvre dans 8 communes de la région du Sahel dans le cadre du projet WA-WASH de USAID (2012-2015). Les outils de suivi du service d'eau potable sont mis en œuvre depuis 2012 dans deux communes de la même région. Un diagnostic des pratiques d'hygiène et d'assainissement des ménages, et un outil de suivi des latrines ont également été élaborés et testés dans le cadre des programmes de l'Union Européenne SaniFaso (2011-2014) et SaniEst (2014-2017).

Les outils sont donc opérationnels. Ils peuvent être répliqués en l'état pour élaborer des PCD-AEPA adaptés aux besoins et aux réalités du terrain. Ces outils ont différents niveaux d'avancement ; les outils pour l'AEP sont plus aboutis que ceux pour l'assainissement. Cette différence concorde avec l'état d'avancement des deux sous-secteurs dans le pays, qui elle-même s'explique par les choix et priorités du gouvernement et de ses partenaires depuis les 40 dernières années.

La première partie de notre contribution porte sur le diagnostic et le suivi-évaluation du service d'eau potable. Nous abordons ensuite les volets assainissement et hygiène, avant de conclure sur les leçons apprises après plusieurs années de pilotage de ces différents outils.

II. Approvisionnement en eau potable

II.1 Qu'est-ce qu'un service d'eau potable ?

Un service d'eau potable est le service que l'usager reçoit. Il se définit selon les indicateurs utilisés pour évaluer la qualité du service. Cinq indicateurs sont retenus dans la réglementation : la quantité d'eau par personne par jour, la qualité de l'eau, la densité au point d'eau, la distance au point d'eau et la fonctionnalité du point d'eau.

Contrairement à l'approche traditionnelle, l'approche service applique ces indicateurs aux usagers plutôt qu'aux ouvrages. La question n'est pas de savoir si un point d'eau peut techniquement fournir 20 litres d'eau par jour jusqu'à 300 personnes situées à moins de 1 km, mais si les usagers utilisent effectivement le point d'eau pour collecter chaque jour 20 litres d'eau potable chacun pour satisfaire l'ensemble de leurs besoins domestiques.

Tableau 1 Normes de service en vigueur au Burkina Faso

Paramètres	Milieu			
	Rural		Urbain	
	Village	Chef-lieu de commune rurale ou village d'au moins 3500 habitants	Ouagadougou	Autres villes
Qualité	Teneur en nitrates ≤ 50 mg/l et Conductivité ≤ 1000µS/cm	Teneur en nitrates ≤ 50 mg/l et Conductivité ≤ 1000µS/cm	Teneur en nitrates ≤ 50 mg/l et Conductivité ≤ 1000µS/cm	Teneur en nitrates ≤ 50 mg/l et Conductivité ≤ 1000µS/cm
Consommation spécifique en eau	20l/j/habitant	20l/j/habitant	40l/j/habitant	40l/j/habitant
Distance	PEM à moins de 1000m du centre de regroupement d'habitat	BF et PEA à moins de 500m du centre de regroupement d'habitat	BF et PEA à moins de 500m du centre de regroupement d'habitat	BF et PEA à moins de 500m du centre de regroupement d'habitat
Accessibilité	1 PEM/tranche de 300 habitants	1 BF/500 habitants 1 PEA/500 habitants 1 BP/10 habitants	1 BF/250 habitants 1 PEA/250 habitants 1 BP/9 habitants	1 BF/300 habitants 1 PEA/300 habitants 1 BP/10 habitants

PEM : point d'eau moderne ; BF : borne-fontaine ; BP : branchement particulier ; PEA : poste d'eau autonome

II.2 Diagnostic du service d'eau potable: méthodes et outils

Notre contribution vise à partager des outils pour 1) aider au diagnostic relatif au degré d'appropriation par les communes des prescriptions de la Réforme, et 2) dresser un diagnostic objectif sur **la qualité et la pérennité du service d'eau potable** offert aux habitants de la commune.

Le diagnostic comprend:

- Un inventaire institutionnel (partenaires de la commune et de leurs champs d'action, l'existence d'un Service Technique ou d'un technicien communal, d'une Commission Communale de l'Eau et de l'Assainissement (CCEA), l'enregistrement des Associations d'Usagers de l'Eau (AUE), la contractualisation avec des maintenanciers agréés et un Opérateur privé/délégataire). L'inventaire fait état des responsabilités respectives des parties prenantes et de leurs capacités, (tenue d'une comptabilité par les AUE, délais d'intervention des maintenanciers, remise des rapports techniques et financiers par le délégataire, etc.)
- Un inventaire des ouvrages (caractéristiques techniques, fonctionnalité, localisation, caractéristiques des pannes, présence d'un gestionnaire, problèmes de ressource/débit, nombre d'usagers, quantité d'eau prélevée).
- Un inventaire financier: combien coûte le service en état, quels sont les flux financiers, les mécanismes de recouvrement pour la maintenance préventive et curative, quelles sont les difficultés de gestion rencontrées?

Ces inventaires permettent d'évaluer les services publics d'eau potable en termes de:

- Conformité réglementaire,
- Qualité de service offert aux usagers,
- Pérennité financière.

II.2.1 Outils d'enquête pour le diagnostic institutionnel

Le diagnostic institutionnel a pour objectif de vérifier la conformité de l'organisation communale des services d'eau potable à la réglementation, et d'identifier les défauts de formalisation afin d'en planifier la résorption.

Il repose principalement sur des entretiens avec le maître d'ouvrage, les AUE et les maintenanciers.

Le maître d'ouvrage (Annexe A): La fiche d'entretien pour le maître d'ouvrage a pour objectif de comprendre les modalités de gestion des différents ouvrages sur le territoire de la commune, la coordination assurée par la maitrise d'ouvrage communale et, globalement, l'appropriation par les instances communales de la maîtrise d'ouvrage des services d'eau potable.

Concrètement la fiche apporte les réponses aux questions suivantes: Le maître d'ouvrage connait-il le parc d'équipements hydrauliques de son territoire et les acteurs en charge de leur gestion? Les AUE sont-elles en place et opérationnelles? S'acquittent-elles des redevances à la commune? S'il n'y a pas d'AUE, comment sont gérés les points d'eau? Y-a-t-il des maintenanciers? Sont-ils agréés et conventionnés par la Direction Régionale? Y-a-t-il un opérateur privé dans la commune? Quel est son champ d'action? Les rapports techniques et

financiers sont-ils rapportés aux autorités? Comment la commune gère-t-elle les relations et le suivi avec l'opérateur? Etc.

Selon les acteurs présents dans la commune, le maire, le service technique et/ou la CCEA peuvent répondre à ces questions. Les réponses permettent de faire l'inventaire institutionnel et de diagnostiquer la conformité avec la réglementation.

Le gestionnaire de service d'eau par PMH ou AUE (Annexe B): Le premier volet des questions aux AUE a pour but de vérifier la conformité de leur constitution et de leur composition par rapport à la réglementation, et d'évaluer leur opérationnalité. Typiquement, on cherche à savoir : Quel est le niveau d'instruction des membres du bureau exécutif de l'AUE? Comment l'AUE effectue-elle la collecte des cotisations? Est-elle en charge de tout le parc des équipements communautaires? Comment s'acquitte-elle des dépenses de réparation? A-t-elle un compte bancaire? Trouve-t-on des gestionnaires à toutes les PMH? Combien de fois le bureau de réunit-il chaque année? Comment l'AUE rend-elle compte aux usagers? Etc.

Les réponses à ces questions permettent de détailler l'inventaire institutionnel et de faire un diagnostic approfondi de la conformité institutionnelle par rapport à la réglementation.

Le second volet de cette fiche d'entretien s'intéresse à la composition et à l'état du parc d'équipements. Combien d'ouvrages sont installés pour quelle population? Quels ouvrages sont fonctionnels, non fonctionnels, abandonnés? Ce volet permet d'inventorier les ouvrages de la commune et d'actualiser les données de l'inventaire national des ouvrages hydrauliques. Chaque AUE est aussi interrogée sur les pannes des ouvrages (durée, fréquence et type de panne) et sur les délais d'intervention des maintenanciers.

Les réponses à ces questions permettent de faire l'inventaire des ouvrages hydrauliques de chaque village (type d'ouvrage, nombre, état de fonctionnalité) et d'actualiser les données de l'inventaire national des ouvrages hydrauliques (INOH) dressé chaque année par la DGRE.

Un dernier volet de la fiche d'entretien porte sur les recettes et dépenses de l'AUE. Cela permet de diagnostiquer la pérennité financière du service. Combien paient les usagers et à quelle fréquence? Combien coûtent les pannes? Les gestionnaires de PMH sont-ils payés? La redevance pour la maintenance préventive des PMH est-elle versée à la commune?

Les réponses à ces questions permettent d'établir le diagnostic financier des services d'eau dans chaque village.

Les maintenanciers (Annexe C): La fiche d'entretien des artisans – réparateurs a vocation à approfondir le diagnostic des ouvrages hydrauliques en précisant le nombre, la nature et la durée des pannes. Elle permet aussi d'identifier les difficultés rencontrées par les maintenanciers dans l'approvisionnement en pièces détachées ou le paiement de leurs interventions. La fiche d'entretien peut enfin permettre de valider le diagnostic institutionnel dans son volet formalisation des relations entre le maître d'ouvrage et les maintenanciers, le respect des tournées de maintenance préventive et l'agrément des maintenanciers par la direction régionale.

L'analyse des fiches d'enquête Maître d'ouvrage, Gestionnaires (AUE) et Maintenanciers permet d'évaluer la conformité réglementaire du service d'eau communal (Schéma 1).

Ces fiches d'enquête permettent aussi un diagnostic primaire de la qualité et de la pérennité du service d'eau potable. En effet, avec l'inventaire des équipements hydrauliques, on peut calculer un taux de couverture par village. Avec les recettes et les dépenses des gestionnaires et du maître d'ouvrage, on peut dresser un diagnostic primaire de la pérennité financière du service d'eau potable.

Schéma 1 Articulation des fiches d'entretien et du diagnostic institutionnel

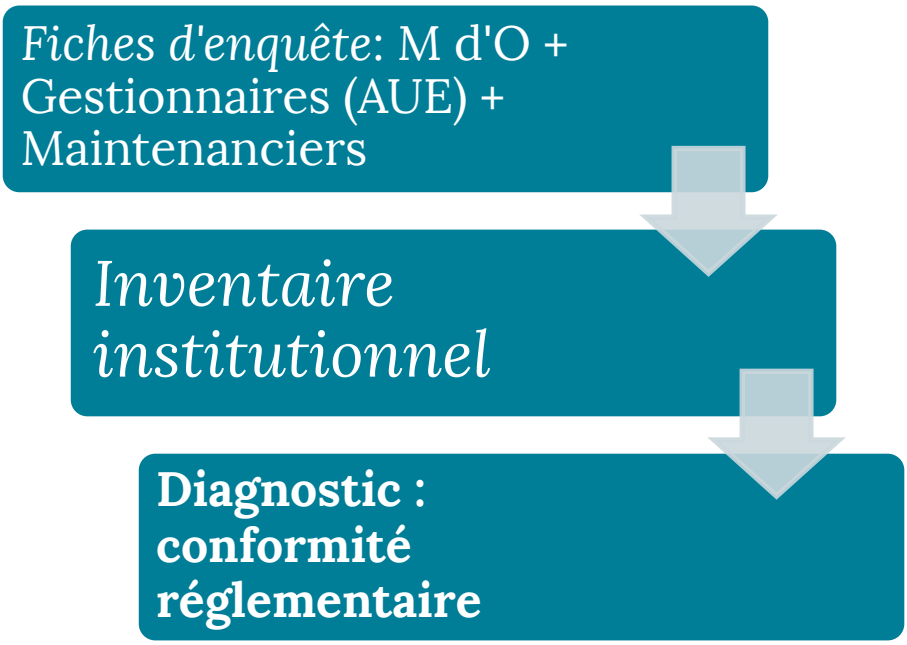

II.2.2 Outils d'enquête et diagnostic Qualité des services d'eau

La qualité du service d'eau potable délivré aux populations dépend du parc d'équipements hydrauliques et de l'usage qu'en font les populations. L'inventaire des ouvrages en est donc un élément fondamental. Il doit être complété par des informations relatives au nombre d'usagers, aux quantités d'eau prélevée etc. que l'on peut obtenir auprès des gestionnaires ou directement auprès des usagers quand les PMH n'ont pas de gestionnaires permanents.

Les gestionnaires de PMH (Annexe D): La fiche d'entretien permet d'élaborer un diagnostic sur l'accès au service par PMH grâce à des questions relatives au nombre d'usagers de la PMH par saison, à la quantité d'eau collectée par les usagers et à leur localisation par rapport à la PMH. Elle suppose la présence permanente du gestionnaire au point d'eau. Quand les PMH ne sont pas gérées par un gestionnaire, ces informations sont collectées directement auprès des usagers à travers une enquête aux points d'eau (voir Les usagers).

Notons que la fiche d'enquête Gestionnaire permet de compléter le diagnostic institutionnel en vérifiant que le travail du gestionnaire est conforme à la réglementation (ouverture des PMH et hygiène du point d'eau). Elle permet en outre de renseigner les informations relatives aux pannes des PMH et délais de réparation quand les maintenanciers ne l'ont pas fait. Elle permet enfin d'établir un diagnostic financier pour les ouvrages qui ne sont pas gérés par l'AUE.

Les usagers (Annexe E): La fiche d'enquête Usagers a vocation à permettre un diagnostic approfondi du service d'eau rendu aux usagers. Elle est incontournable pour évaluer le service rendu par des ouvrages qui n'ont pas de gestionnaire. Cette fiche est administrée au point d'eau,

et idéalement menée en saison sèche et en hivernage. Un échantillon de points d'eau ou de villages peut être identifié avec l'aide des autorités locales en ciblant des sites connus pour être problématiques et d'autres qui ne le sont pas. Ainsi, on dispose d'un portrait diversifié des problématiques à l'échelle d'une commune.

La fiche d'enquête permet de recenser tous les usagers d'un point d'eau et de décompter le volume d'eau collectée par chacun. Des questions servent à dénombrer le nombre de personnes par ménage et à localiser le ménage. On peut dès lors faire le diagnostic du service délivré aux usagers en le comparant aux normes établies en termes de quantité d'eau par personne par jour, de distance au point d'eau et d'affluence au point d'eau.

Relativement lourde, cette enquête ne peut être évitée que si les PMH sont gérées par un gestionnaire : la fiche d'entretien des gestionnaires peut alors suffire (Schéma 2).

Schéma 2 Articulation des fiches d'entretien et du diagnostic sur la qualité du service d'eau

II.2.3 Outils d'enquête et diagnostic financier du service d'eau potable

Deux outils ont été développés pour faire un diagnostic financier du service d'eau potable communal. Le premier s'intéresse au service rendu par PMH et le second au service d'eau rendu par AEPS (Schéma 3)

Coût des PMH (Annexe F): cette fiche d'entretien peut être administrée auprès de différents interlocuteurs. Quand les AUE gèrent l'ensemble des PMH communautaires conformément à la réglementation, elles sont le bon interlocuteur et peuvent répondre aux questions relatives aux dépenses d'entretien et de maintenance des PMH. Si toutes les AUE d'une commune sont conformes à la réglementation, la commune elle-même est en mesure de renseigner ces informations. Quand en revanche, les AUE ne gèrent pas la totalité du parc des PMH et/ou ne tiennent pas à jour le cahier de dépenses, la fiche d'entretien doit être partiellement administrée aux gestionnaires de PMH.

Les informations relatives aux deux premiers volets de la fiche d'entretien (caractéristiques techniques de la PMH et investissement) peuvent être renseignées par le partenaire du projet qui est à l'origine de l'installation des PMH ou par la direction régionale du ministère de l'agriculture. C'est en revanche auprès du maitre d'ouvrage/gestionnaire (AUE)/gestionnaire de la PMH que sont recueillies les informations sur les dépenses et les recettes de fonctionnement.

D'expérience, ces informations sont difficiles à obtenir. Au stade du diagnostic, on peut se contenter de les recueillir là où elles sont facilement disponibles, de façon à se faire une première idée de la pérennité financière du service par PMH et disposer de coût de référence pour la tarification. C'est avec le suivi-évaluation que les lacunes en termes d'informations devront progressivement se combler et permettre une actualisation annuelle du PCD-AEPA dans son volet budgétaire.

Les gestionnaires d'AEPS-PEA (opérateur privé ou autres) (Annexe G): La fiche d'entretien sur les coûts des AEPS-PEA est administrée directement auprès de l'opérateur en charge. Elle peut aussi s'appuyer sur les rapports techniques et financiers remis tous les semestres par l'opérateur à la commune, quand ils sont disponibles. Les informations à recueillir portent sur les caractéristiques techniques des ouvrages, les coûts d'investissement, d'exploitation et de réhabilitation.

Les entretiens sont conduits par des enquêteurs locaux et pour les enquêtes aux points d'eau il est recommandé de recourir à la technologie mobile.

La durée du diagnostic institutionnel dépend du nombre de villages que compte la commune et du nombre d'AUE. Il est raisonnable de compter une semaine minimum pour les enquêtes Commune, AUE et maintenanciers.

Schéma 3 Articulation des fiches d'entretien et du diagnostic financier

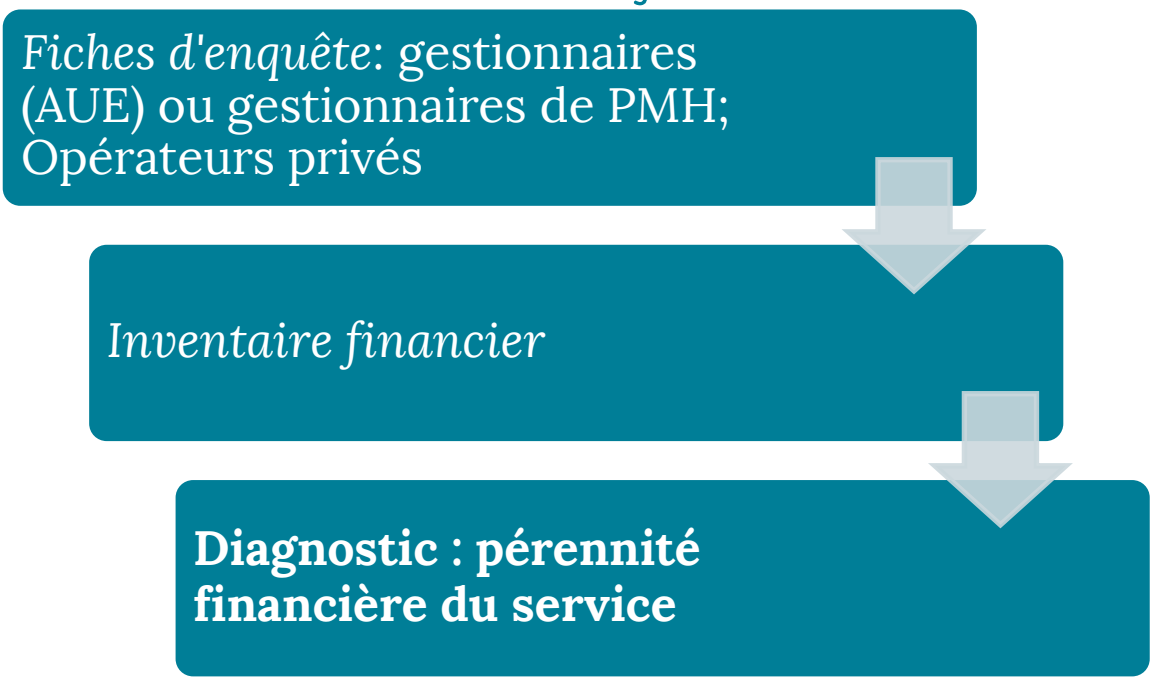

La durée du diagnostic sur la qualité de service dépend du nombre de points d'eau, de la présence de gestionnaires et de fontainiers aux différents points d'eau. En cas de présence permanente des gestionnaires aux points d'eau, on arrive à couvrir un village par jour. Si en revanche une enquête usagers s'impose, il s'agit de poster un enquêteur à chaque point d'eau 4 jours d'affilée, ce qui peut nécessiter le recrutement de plusieurs dizaines d'enquêteurs pour une seule commune.

La durée du diagnostic financier dépend du nombre d'ouvrages et de la présence de structures de gestion capables d'informer sur les dépenses consenties pour l'entretien des ouvrages. Il est raisonnable de compter un mois par commune pour finaliser ce diagnostic.

II.3 Suivi et évaluation du service d'eau potable

IRC a développé et testé des outils de suivi et évaluation du service d'eau potable dans deux communes du Burkina Faso. Ces outils se rapportent 1) au suivi institutionnel avec pour objectif d'évaluer la mise en conformité progressive des différentes instances communales avec la réglementation ; 2) au suivi de la performance des services d'eau potable pour évaluer si la qualité du service délivré aux populations s'améliore dans le temps et à quel coût.

II.3.1 Objectifs

Sur les bases du diagnostic du service d'eau de la commune et de la planification quinquennale, des objectifs qualitatifs et quantitatifs sont définis sur une base annuelle (et révisés à mi-parcours), et un système de suivi-évaluation de ces objectifs est établi.

Tel que prévu dans le dispositif de monitoring communal des services AEPA, 46 indicateurs, répartis en 4 catégories, doivent être mesurés.

Les indicateurs de bonne gouvernance (IBG) : ils doivent permettre d'apprécier la conformité du dispositif communal de gestion du service public d'eau potable en lien avec la règlementation nationale. Ils doivent également permettre d'apprécier la qualité du fonctionnement des structures impliquées dans la chaîne de fourniture des services d'eau potable par rapport aux rôles et responsabilités assignés par la réglementation (Voir Annexe H).

Les indicateurs de performance technique (IPS) : ils permettent d'apprécier la qualité des services conformément aux normes et critères nationaux définis pour l'accès à l'eau potable. Comme pour la phase de diagnostic, il s'agit de privilégier l'approche service, c'est-à-dire de mesurer la qualité du service rendu à l'usager et non le service techniquement et potentiellement fourni par les ouvrages (Voir Annexe I).

Les indicateurs de performance financière (IPF) : ils permettent d'apprécier les coûts, les financements et la viabilité financière du service (Voir Annexe J).

Les indicateurs de performance spécifiques aux AEPS et PEA (IP-AEPS-PEA): ils permettent d'apprécier la desserte, les besoins d'extension et les performances (coût, qualité) du service sur ces sites (Voir Annexe K).

Lors d'un atelier communal, la commune procède à la validation du cadre de suivi-évaluation. Il s'agit de :

- Valider les indicateurs du cadre de suivi-évaluation,

- Valider ou déterminer les instances de collecte ou d'appui aux AUE,
- Opérationnaliser un mécanisme de collecte ou d'appui (Ressources humaines et financières, stratégies, etc.),
- Déterminer des conditions d'appropriation et de pérennisation de la mise en œuvre : il s'agit de définir le cadre de telle sorte que sa mise en œuvre soit appropriée par la commune et les autres acteurs.

II.3.2 Opérationnaliser le cycle de suivi-évaluation

Il s'agit de systématiser le suivi de la performance du service en place, afin de mieux définir les mesures correctives.

Afin de renseigner les indicateurs choisis, il est nécessaire :

1. D'identifier les sources d'information (les AUE, les maintenanciers), ainsi que les processus et la fréquence de collecte (visite des AUE, rencontre avec les maintenanciers, etc.)
2. De développer les outils de collecte (formulaires, questionnaires) ainsi que la base de données (Excel) qui facilitera l'analyse.

L'identification des sources d'informations et l'élaboration des outils de collecte s'effectuent avant la mise en œuvre du premier cycle de suivi-évaluation.

A l'issue du premier cycle de suivi-évaluation les outils de collecte sont révisés pour prendre en compte certains éléments ou en reformuler d'autres. Par exemple, une question sur les recettes liées à l'usage des ouvrages pour le bétail peut s'ajouter, et des modifications peuvent être effectuées pour mieux capturer les types de panne et les observations des enquêteurs sur les raisons de la durée de certaines pannes.

Le cycle de suivi-évaluation inclut des activités mensuelles, trimestrielles et annuelles. Il se décline comme suit :

II.3.2.1 Collecte et saisie des données

Les membres de la CCEA sont en appui aux AUE et responsables de la collecte des données. Les modalités de prise en charge sont définies et doivent rester modestes pour pouvoir être prises en charge par le budget communal. Les outils de collecte qui sont testés depuis 3 ans dans deux communes du Sahel font l'objet des annexes A à M.

Une fois collectées, les informations issues des formulaires d'enquête sont saisies sur Excel.

II.3.2.2 Analyses des données

Après la saisie des données, on peut calculer les différents indicateurs. Le technicien communal est appuyé pour effectuer les calculs, faire le rapport de performances des services publics d'eau potable et surtout identifier et analyser les problèmes. L'expérience montre qu'un appui à la maitrise d'ouvrage communale est bienvenu pour aider le technicien à se familiariser avec le calcul des indicateurs et apprendre à les analyser.

II.3.2.3 Valider le plan d'actions

A l'atelier d'élaboration du plan d'actions, le technicien communal présente le rapport sur la performance des services publics d'eau potable, met en discussion les résultats avec les membres du CCEA.

Pendant les échanges et discussions des résultats sur les performances de services, les participants remarquent que certains problèmes n'ont pas été identifiés par le suivi-évaluation. Ces problèmes ou blocages à la pérennité des services sont synthétisés.

Ensuite, les présentations des activités prévues de l'année en cours sont effectuées par chaque partenaire.

Une séance de travaux de groupe est organisée afin d'assurer une compréhension commune des problématiques et l'identification de pistes de solutions. Ces travaux de groupes sont généralement autour de deux thématiques : la coordination communale (planification des investissements, maintenance des PMH, suivi de la qualité de l'eau, etc.) et le suivi des AUE (périmètre des AUE, participation de la population, recouvrement des cotisations, satisfaction des usagers, etc.).

Le tableau 2 donne l'exemple du tableau de bord financier tenu semestriellement par la commune de Gorgadji.

Tableau 2 Tableau de bord financier semestriel de la commune de Gorgadji

Village	Recettes semestrielles	Dépenses semestrielles	Solde Caisse	Solde Compte	Date dernière opération sur le compte
Bangataka	0	0	0	Carnet non retrouvé	
Bangataka Léré	155000	0	0	0	07/01/2013
Bouloye Siguidi	28000	45000	0	19200	03/02/2014
Boundougnoudji	182000	64200	83825	541215	25/11/2014
Demniol	0	0	125500	226823	29/09/2014
Diobbou	455000	0	455000	DM	11/04/2011
Gorgadji					
Gorouol Gallolé	42500	0	42500	1500	Depuis 2008
Guidé	14000	0	165000	1500	29/072013
Lelly	0	140500	0	Carnet non retrouvé	
Léré	29250	59500	29250	167094	
Oulfou Alfa	61500	0	61500	263859	
Pétéguersé	103000	105600	0	Carnet non retrouvé	
Tadjo	37500	16000	37500	122400	
Tiékalédji	0	38500	11500	122000	03/12/2014
Tonga	61450	0	0	99997	Depuis 2012

Chaque groupe réfléchit sur les problèmes identifiés et propose des actions correctives en tenant compte des activités prévues par chaque partenaire de la commune.

Une session plénière est ensuite organisée pour la validation des propositions de chaque groupe. C'est aussi le moment pour les partenaires que la commune a responsabilisé ou identifié comme source des financements de se prononcer et de valider ces propositions. Un exemple de plan d'action est présenté ci-dessous :

Tableau 3 Extrait du plan d'actions de la commune de Gorgadji pour 2015

Plan d'actions de la commune pour l'année 2015

Commune /Villages	Problème	Valeur de référence	Valeur actuelle	Valeur à atteindre 2014	Actions correctives	Plan de mise en œuvre		
						Responsables	Acteurs associés	Périodes
Gorgadji centre	Spéculation sur la vente de l'eau au niveau des PMH et Bornes fontaines	Pas de spéculation	Existence de spéculation	Aucune spéculation aux bornes fontaines et PMH	- Sensibilisation des usagers - Officialiser l'interdiction de la spéculation / rationnaliser la distribution (5 bidons de 20 litre par ménage et par prise) - Affichage d'un écrit du PDS dans les lieux publics et de culte - Instaurer des sanctions aux contrevenants -	PDS SG	Fermier TC AUE	Mi-février

Le tableau 4 récapitule les différentes étapes du cycle de suivi-évaluation et le tableau 5 l'inscrit dans un calendrier annuel indicatif.

Tableau 4 Récapitulatif des étapes du cycle de suivi-évaluation

Étapes	Rôle du TC	Rôle du CCEA	Rôle du SG	Rôle du maire	Rôle de la structure d'appui
Élaboration des indicateurs et des outils					
Élaboration des indicateurs	Co-élabore les indicateurs	Valide les propositions	Valide les propositions	Valide les propositions	Élabore les indicateurs
Élaboration des questionnaires	Imprime les questionnaires				Élabore les questionnaires
Élaboration de la base de données	Participe				Élabore la base de données
Collecte					
Identification des membres CCEA dédiés à la tâche	Participe	Choix des membres	Valide le processus	Valide le processus	Participe au processus
Formation des membres CCEA	Appui à la formation	Participe			Forme des membres CCEA
Coordination des enquêteurs sur le terrain	Coordonne				Appui la coordination
Analyse					
Compilation des questionnaires	Compile les questionnaires				Valide les fiches
Saisie dans Excel	Participe à la saisie				Saisit dans Excel

Étapes	Rôle du TC	Rôle du CCEA	Rôle du SG	Rôle du maire	Rôle de la structure d'appui
Analyse et interprétation des données	Interprète les résultats				Produit les calculs et Interprète les résultats
Mise en discussion des résultats du suivi					
Mise en discussions de certains problèmes pendant les rencontres du CCEA (4 fois par an)	prépare la rencontre avec des éléments de discussion pour résoudre des problèmes	Propose des solutions aux problèmes identifiés	Valide les propositions	Valide les propositions	Facilite et oriente
Validation/adoption de plan d'action					
Préparation des séances de validation des résultats	Invite les participants, 7 jours à l'avance, en particulier les partenaires WASH				Prépare de la facilitation, des exercices de groupes
Animation des séances	Anime Prépare le Compte Rendu	Facilite	Prépare le Compte Rendu	Participe	Anime
Adoption d'un plan d'action	Finalise le plan d'action suivis et partage avec tous les participants		Partage avec les partenaires		Participe à la rédaction du plan d'actions

Tableau 5 Chronogramme annuel indicatif des activités de monitoring et de planification

	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec
Collecte	■	■		■	■		■	■		■	■	
Analyse		■	■		■	■		■	■		■	■
Validation/mise en discussion			■			■			■			■
Plan d'action	■						■					

Pour conclure sur le volet « approvisionnement en eau potable » de notre contribution, il est important d'insister sur la nécessité d'inclure une dimension suivi et évaluation dans le PCD-AEPA, c'est-à-dire de planifier les ressources humaines et financières qui seront nécessaires à l'exécution du plan de suivi du PCD-AEPA pendant 5 ans. Le suivi et l'évaluation du PCD-AEPA nécessite le recrutement d'un technicien communal et la participation active d'un comité communal sectoriel offrant des personnes ressources locales qui puissent relayer auprès des instances politiques communales les informations collectées auprès de toutes les parties prenantes des services AEP.

Il est aussi important de préciser qu'un appui à la maîtrise d'ouvrage communale est indispensable tant pour dresser le diagnostic du service d'eau communal que pour encadrer la mise en œuvre du cadre de suivi-évaluation.

III. Assainissement et Hygiène

Dans la règlementation en vigueur en 2015 au Burkina Faso, la commune est également maître d'ouvrage pour l'assainissement. Or, *de facto*, cette responsabilité est déléguée aux ménages. Concrètement, avec (et parfois sans) l'appui de projets, les ménages acquièrent des latrines. Pour l'instant, leur entretien et leur remplacement éventuel leur incombent exclusivement.

La prise de responsabilité effective de la commune commence par une connaissance des enjeux, défis et opportunités sur son territoire. Afin de définir les actions appropriées pour l'atteinte d'une couverture universelle, il est en effet indispensable d'avoir un état des lieux des pratiques des ménages en termes d'hygiène et d'assainissement. Cet état des lieux permet non seulement à identifier les mesures correctives que la commune et ses partenaires peuvent entreprendre, mais également de suivre l'efficacité des interventions à venir sur l'amélioration de l'accès à l'assainissement et des comportements en matière d'hygiène.

Nous rappelons brièvement les fondements méthodologiques de l'échelle d'appréciation des pratiques d'assainissement et d'hygiène développés par IRC dans le cadre de ses précédents travaux[2]. Ensuite, nous détaillons les modalités opérationnelles de la mise en application du cadre méthodologique. Dans un second temps, nous décrivons le processus et les outils qui peuvent être utilisés pour le suivi des services d'assainissement et des pratiques d'hygiène.

III.1 Diagnostic en assainissement et hygiène

Dans le cadre de programmes d'assainissement au Burkina Faso et ailleurs en Afrique, IRC a développé une méthode pour l'évaluation du cout/efficacité des interventions d'assainissement et d'hygiène. Dans le cadre de ces travaux, IRC a adapté au contexte burkinabè les outils de collecte d'informations et d'analyse pour la mise en place d'une situation de référence des pratiques d'assainissement et d'hygiène familiale.

III.2 Objectifs

La méthodologie développée par IRC répond à deux besoins fondamentaux :

1. Établir la situation de référence à l'échelle communale en termes d'accès à un ouvrage d'assainissement amélioré et de pratiques d'hygiène,
2. Identifier et analyser les facteurs qui déterminent les pratiques observées (les leviers et freins sociaux, économiques, culturels ou religieux du changement de comportement).

L'établissement d'une situation de référence permet de développer les outils et méthodes de communication pour un plus grand impact sur les changements de comportement ainsi que pour mieux mobiliser les acteurs locaux capables d'influencer l'adoption des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement des ménages.

III.3 Cadre conceptuel du diagnostic

La méthodologie pour apprécier les pratiques d'hygiène et d'assainissement et leur conformité aux normes établies) a été développée par IRC en deux temps dans le cadre d'expérimentations au Burkina Faso : l'analyse de l'efficacité du projet SaniFaso de 2012 à 2013, puis l'analyse de l'efficacité du projet Ecosan de LVIA en 2014.

[2] Pour accéder aux rapports complets, consultez le site IRC

Le diagnostic doit être conduit en deux phases :

- Une première phase quantitative d'analyse des pratiques d'hygiène avec des enquêtes au niveau d'un échantillon représentatif de ménages, et
- Une seconde phase qualitative d'analyse des déterminants du changement de comportement avec des outils d'investigation sociologique après de groupes cibles pertinents qui seront identifiés à l'issue de la phase quantitative.

III.3.1.1 Phase 1 : Appréciation des pratiques d'hygiène

La mesure des pratiques d'hygiène sera évaluée au travers des quatre (04) indicateurs suivants :

1 – Les pratiques de confinement des fèces et l'utilisation des latrines

Cet indicateur renseigne sur l'utilisation ou non d'une latrine par les membres du ménage, à tout moment, et la maintenance/entretien de la latrine. Les trois critères de maintenance retenus pour la latrine sont (1) l'absence d'insecte, (2) la propreté de la dalle et (3) l'état de l'infrastructure (Voir annexe N pour le détail de l'arbre logique).

Quatre scénarii sont envisagés :

Pratique non hygiénique : Aucun des membres du ménage n'utilise jamais de latrine.

Pratique peu hygiénique : Un des trois critères suivants est vérifié : Tous les membres du ménage utilisent une latrine ET/OU Pour tous les besoins ET/OU La latrine est adéquatement entretenue

Pratique prometteuse d'hygiène : Deux des trois critères suivants sont vérifiés : Tous les membres du ménage utilisent la latrine familiale ET/OU Pour tous les besoins ET/OU La latrine est adéquatement entretenue.

Pratique adéquate d'hygiène : Tous les membres du ménage utilisent la latrine familiale ET Pour tous les besoins ET la latrine est adéquatement entretenue.

Schéma 4 Les pratiques de confinement des fèces et l'utilisation des latrines

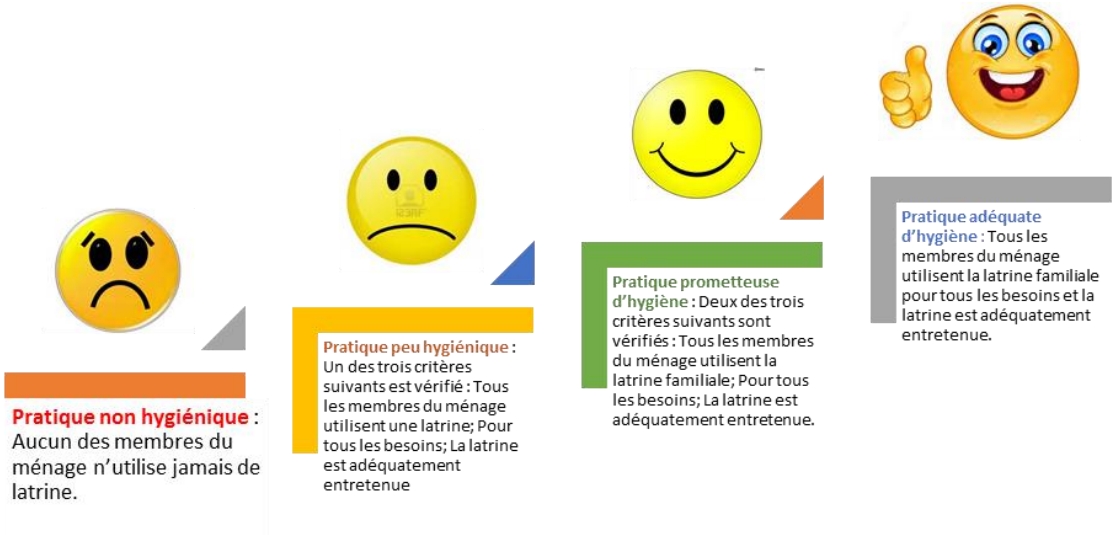

2- Les pratiques d'enfouissement des fèces en cas de défécation dans la nature
Cet indicateur renseigne sur la pratique d'hygiène la plus basique qui consiste à isoler les fèces afin de réduire les risques de contamination de l'homme à travers les insectes. Cette pratique est utilisée par les membres des ménages lorsqu'ils ne possèdent pas de latrine. Elle est également utilisée lors des déplacements quotidiens ou saisonniers vers les hameaux de culture et les lieux de pâturage ou d'abreuvage de bétails.

Ainsi l'adoption de l'enfouissement systématique des fèces pour les besoins hors domicile est une pratique essentielle d'hygiène à adopter car la latrinisation des domiciles ne résout pas le problème des lieux et modes de défécation hors domicile. Les populations rurales passent une bonne partie de leur journée voire de leur année hors de leur domicile. La pratique de l'enfouissement des fèces à l'échelle du ménage est appréciée à travers la fréquence (est-ce que les membres du ménage pratiquent systématiquement l'enfouissement ou seulement de façon occasionnelle ?) et l'adoption par tous les membres de la famille (est-ce que tout le monde pratique l'enfouissement dans le ménage ou seulement quelques personnes ?).

L'enfouissement des fèces a également un impact important sur les conditions d'hygiène de la communauté : si certains ménages de la communauté utilisent des latrines tandis que d'autres continuent de pratiquer la défécation à l'air libre (donc sans enfouissement), toute la communauté reste exposée aux risques sanitaires.

Pratique non hygiénique : Aucun membre du ménage ne pratique jamais l'enfouissement.

Pratique peu hygiénique : Certains membres du ménage pratiquent de façon occasionnelle l'enfouissement. Les autres ne le pratiquent jamais.

Pratique prometteuse d'hygiène : Certains membres du ménage pratiquent de façon systématique l'enfouissement ou tous les membres du ménage pratiquent de façon occasionnelle l'enfouissement.

Pratique adéquate d'hygiène : Tous les membres du ménage pratiquent de façon systématique l'enfouissement.

Tableau 6 Les pratiques d'enfouissement des fèces en cas de défécation dans la nature

Caractérisation du ménage par rapport aux pratiques d'enfouissement des fèces	Adultes seuls (pas les enfants)	Enfants seuls (pas les adultes)	Certains adultes et certains enfants (pas tous les membres du ménage)	Tous les membres du ménage
Pratique l'enfouissement de façon systématique	Ménage ayant des pratiques prometteuses d'hygiène	Ménage ayant des pratiques prometteuses d'hygiène	Ménage ayant des pratiques prometteuses d'hygiène	Ménages ayant des pratiques adéquates d'hygiène
Pratique l'enfouissement de façon occasionnelle	Ménage ayant des pratiques peu hygiéniques	Ménage ayant des pratiques peu hygiéniques	Ménage ayant des pratiques peu hygiéniques	Ménage ayant des pratiques prometteuses

				d'hygiène
Ne pratique jamais l'enfouissement	Ménage ayant des pratiques peu hygiéniques	Ménage ayant des pratiques peu hygiéniques	Ménage ayant des pratiques peu hygiéniques	Ménage ayant des pratiques non hygiéniques

Schéma 5 Les pratiques d'enfouissement des fèces en cas de défécation dans la nature

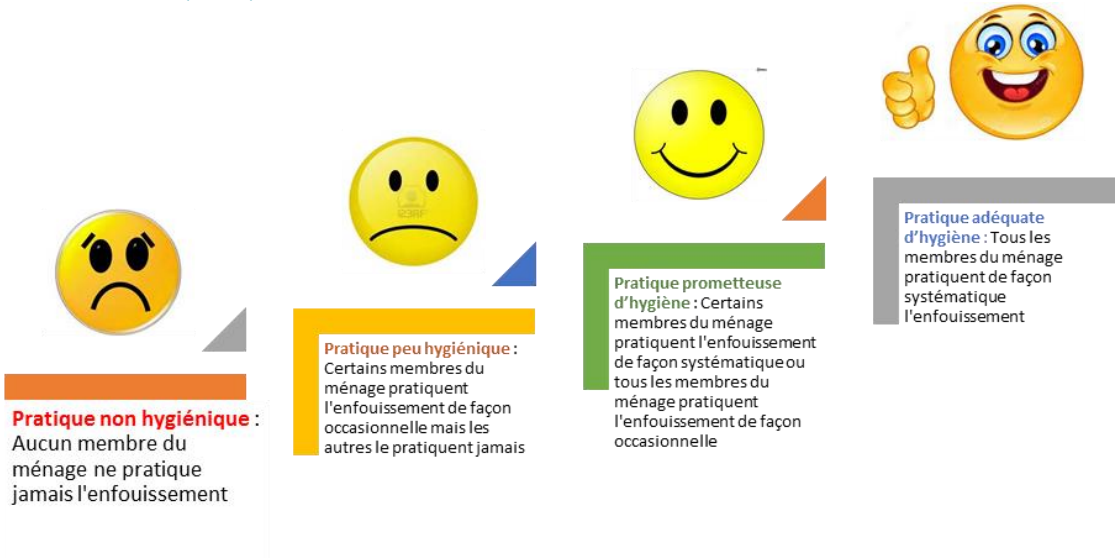

3 – Les conditions pour le lavage des mains après la défécation

Il s'agit de vérifier si les conditions nécessaires pour le lavage des mains après la défécation sont réunies. Ces conditions sont liées notamment à l'existence d'un dispositif approprié, la disponibilité d'eau et la disponibilité de savon à proximité de la latrine.

Pratique non hygiénique : le ménage n'a aucun dispositif de lavage des mains

Pratique peu hygiénique : le ménage possède à proximité de la latrine un dispositif inadapté (avec risque de réutilisation de l'eau sale ou de pollution de l'eau stockée) pour le lavage des mains et soit le ménage n'arrive pas à alimenter régulièrement en eau le dispositif ou il n'y a ni savon, ni substitut disponible, ou bien le ménage possède un dispositif adapté mais il n'y a ni eau, ni savon/substitut.

Pratique prometteuse d'hygiène : le ménage possède à proximité de la latrine un dispositif inadapté pour le lavage des mains mais le ménage arrive à alimenter régulièrement en eau le dispositif et il y a du savon/substitut à proximité ou bien, le ménage possède un dispositif adapté, mais il manque soit l'eau, soit le savon/substitut.

Pratique adéquate d'hygiène : le ménage dispose d'un poste de lavage des mains (bouilloire, jarre ou sceau équipé de robinet, ou autre modèle adapté) à proximité de la latrine et le poste peut être régulièrement alimenté en eau et il y a du savon ou un substitut à proximité.

Schéma 6 Les conditions pour le lavage des mains après la defecation

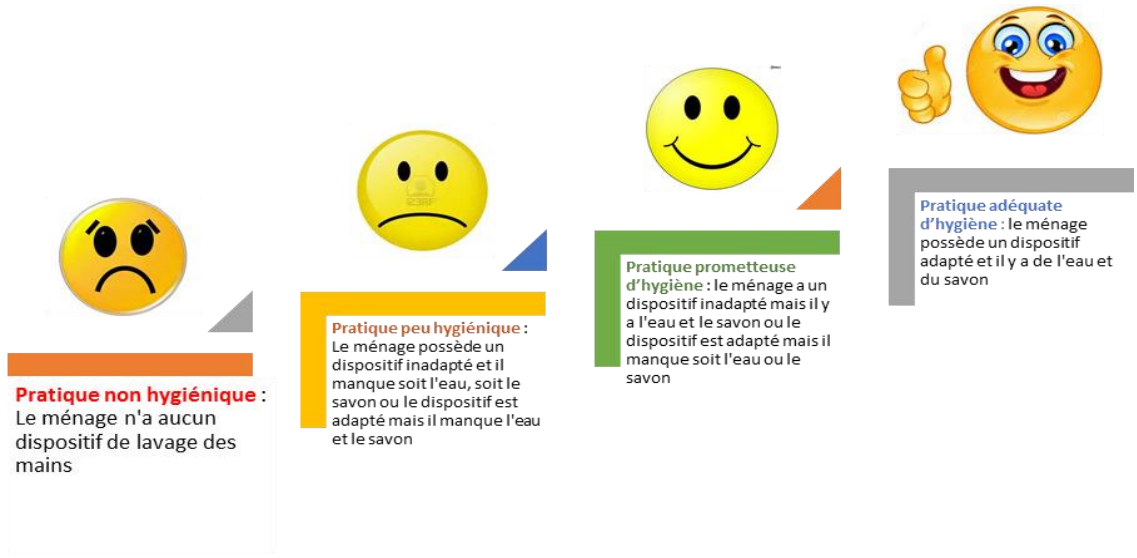

4 – Le lavage des mains aux moments critiques

Il s'agit de vérifier la pratique du lavage des mains par les membres du ménage aux moments critiques suivants : après la défécation, après avoir nettoyé les fèces de bébé, avant de manger et avant de nourrir les enfants. La pratique à l'échelle du ménage sera appréciée à travers l'identification de qui pratique le lavage des mains dans le ménage et à quels moments (Voir annexe O pour le détail de l'arbre logique).

Pratique non hygiénique : Aucun membre du ménage ne pratique le lavage des mains avec du savon ou du substitut ni après s'être soulagé ni avant de manger.

Pratique peu hygiénique : Certains membres du ménage pratiquent le lavage des mains avec du savon ou du substitut seulement : après s'être soulagé ET avant de manger et pas du tout aux autres moments critiques.

Pratique prometteuse d'hygiène : Certains membres du ménage pratiquent le lavage des mains avec du savon ou du substitut : après s'être soulagé ET après avoir nettoyé les fesses de bébé ET avant de manger ET avant de nourrir les enfants ou tous les membres du ménages pratiquent le lavage des mains avec du savon ou du substitut mais seulement après s'être soulagé et avant de manger et pas aux autres moments critiques.

Pratique adéquate d'hygiène : Tous les membres du ménage pratiquent le lavage des mains avec du savon ou substitut : après s'être soulagé ET après avoir nettoyé les fèces de bébé ET avant de manger ET avant de nourrir les enfants.

Tableau 7 Le lavage des mains aux moments critiques

Caractérisation du ménage par rapport aux pratiques de lavage des mains avec du savon ou du substitut	Adultes seuls (pas les enfants)	Enfants seuls (pas les adultes)	Certains adultes et certains enfants (pas tous les membres du ménage)	Tous les membres du ménage
Pratique le lavage des mains avec du savon ou du substitut à tous les 4 moments critiques	Ménage ayant des pratiques prometteuses d'hygiène	Ménage ayant des pratiques prometteuses d'hygiène	Ménage ayant des pratiques prometteuses d'hygiène	Ménages ayant des pratiques adéquates d'hygiène
Pratique le lavage des mains avec du savon ou substitut seulement après défécation et avant de manger	Ménage ayant des pratiques peu hygiéniques	Ménage ayant des pratiques peu hygiéniques	Ménage ayant des pratiques peu hygiéniques	Ménage ayant des pratiques prometteuses d'hygiène
Ne pratique le lavage des mains avec du savon ou du substitut ni après la défécation ni avant de manger	Ménage ayant des pratiques peu hygiéniques	Ménage ayant des pratiques peu hygiéniques	Ménage ayant des pratiques peu hygiéniques	Ménage ayant des pratiques non hygiéniques

Schéma 7 Le lavage des mains aux moments critiques

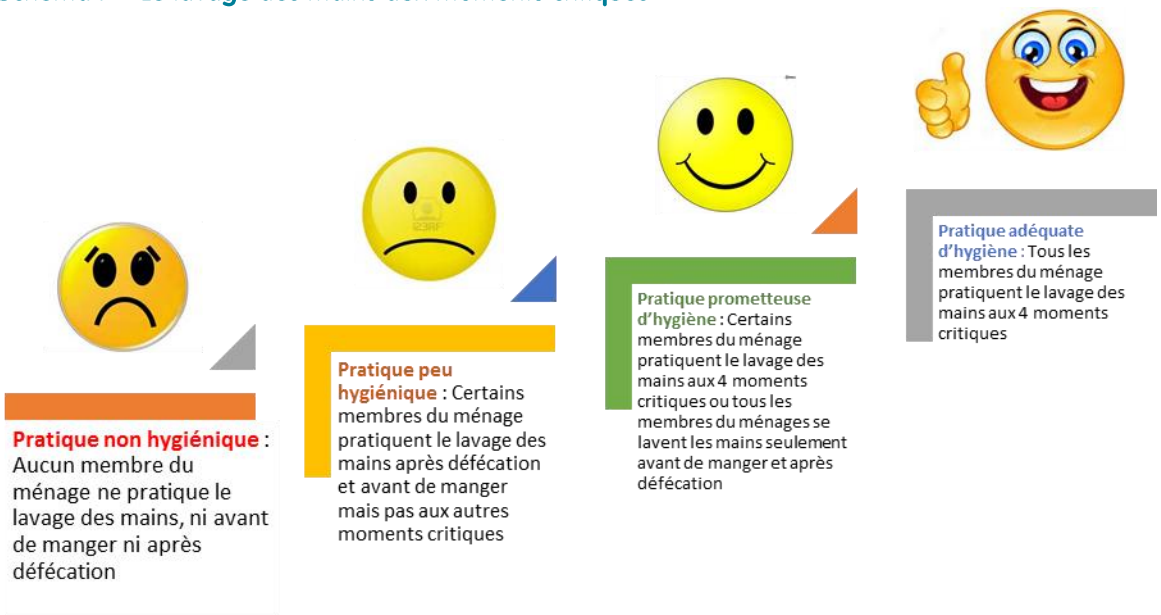

III.3.1.2 Phase 2 : Analyse des déterminants du changement de comportements

Pour rappel, cette phase permet de comprendre les facteurs qui expliquent l'adoption, le rejet ou l'abandon d'une pratique. Elle vise à identifier et analyser les leviers et freins sociaux, économiques, culturels ou religieux du changement de comportements en matière d'hygiène et d'assainissement. La compréhension de ces paramètres est essentielle pour la définition d'une stratégie adaptée de mobilisation et intermédiation sociale, d'information, d'éducation et de communication en vue de l'adoption des pratiques et comportements adéquats d'hygiène. Cette se décline comme suit :

1. L'exploitation du rapport de la phase quantitative

Le rapport de la phase quantitative est exploité pour permettre de connaître quelques tendances qui vont orienter la phase qualitative.

2. Visite exploratoire

Une visite exploratoire permettra d'identifier les personnes-ressources pertinentes pouvant participer aux focus groups et pour chaque comportement approfondir. Elle permettra également d'identifier des ménages et les autorités coutumières et religieuses susceptibles d'apporter un éclairage complémentaire sur les pratiques locales.

3. Entretiens individuels

Les études de cas permettront de recueillir auprès de certains ménages les freins et les blocages, les motivations et les solutions adoptées ou les facteurs qui ont déterminé les changements de comportements. Quatre catégories de ménages, correspondant aux quatre catégories de pratiques sont ciblées.

Un questionnaire est élaboré pour ces études de cas (Annexe Q). Globalement, les questionnaires à administrer aux ménages ayant des pratiques adéquates s'attarderont sur les motivations et les facteurs favorables, tandis que les questionnaires à administrer aux ménages ayant des pratiques inadéquates s'attarderont sur les freins et les blocages.

Les entretiens ciblant les autorités coutumières et religieuses sont réalisés sur la base d'un guide d'entretien qui prendra en compte les freins mais également les solutions endogènes. Ces entretiens ont également pour cible de sensibiliser ces acteurs clés pour qu'à leur tour, ils soient en mesure de promouvoir les bonnes pratiques.

4. Focus group

Un focus group est un groupe composé de personnes représentant la diversité socio-culturelle, économique et de genre de la commune. Ce type d'entretien est destiné à obtenir des informations relatives aux opinions, attitudes et expériences, ou encore à expliciter besoins et attentes. Leur nombre peut varier selon la taille et l'hétérogénéité de la commune. La constitution type des focus group comprend :

- Les adultes (hommes/ femmes) au profil ethnique, social et économique variés ;
- Les jeunes (garçons et filles) ;
- Personnes à mobilité réduite ;
- Les autres personnes ressources ;
    - Les enseignants ;
    - Les agents de santé ;

- Les autres personnes ressources identifiées lors de la visite exploratoire.

Afin d'assurer l'efficacité des échanges, l'effectif maximum du focus group est de 15 participants.

Ces focus groups sont prévus pour cerner les motivations/leviers et les freins/blocages en matière des pratiques d'hygiène et d'assainissement ; les motivations et les leviers pour l'adoption des pratiques adéquates d'hygiène ; les solutions endogènes incluant les outils et méthodes les plus pertinents de communication pour influencer l'adoption des pratiques adéquates.

Les guides d'entretien des focus groups (Annexe R) permettront de réaliser des **arbres à problème** pour chacun des comportements clés visés :

La gestion des excrétas

- L'utilisation de latrine pour les besoins à domicile ;
- L'enfouissement des fèces en cas de défécation dans la nature ;

Le lavage des mains

- La satisfaction des conditions pour le lavage des mains ;
- La pratique du lavage des mains ;

L'arbre à problème est un outil méthodologique très simple, qui permet de schématiser pour mieux analyser une situation problématique. Il permet de faire réfléchir les participants aux relations de causes à effets entre les différents facteurs qui sont à l'origine des pratiques inadéquates d'hygiène et d'assainissement. Pour ce faire, la réalisation d'un arbre à problèmes s'effectue en trois temps :

1. Énoncer clairement et précisément le problème central. Il sera la base du tronc de l'arbre.
2. Identifier ses causes principales et secondaires, soit les racines du problème.
3. Identifier ses conséquences (les branches) et ses effets secondaires (ramifications).

Une fois les causes et les conséquences identifiées, les participants pourront partager leurs préoccupations, ainsi que réfléchir et proposer les solutions adaptées. L'animateur du focus group passera en revue les causes principales et secondaires de façon à permettre aux participants de proposer au cas par cas les solutions spécifiques ou globales. L'ensemble des solutions proposées sera passé en revue à travers des synthèses régulières afin de permettre aux participants de suivre la cohérence d'ensemble et d'ajuster les propositions si nécessaires. L'animateur du focus group prendra donc le soin d'insister pour que les participants ne reprennent pas mécaniquement les solutions classiques déjà connues dans différents projets et sans efficacité ni durabilité. Il s'agira donc d'animer un débat de façon à faire pour chaque solution, une analyse critique et objective de son potentiel d'efficacité pour surmonter le problème identifié (causes primaires ou secondaires).

Cet exercice oblige les participants à hiérarchiser les besoins (plus on est loin du tronc de l'arbre, moins les besoins sont importants) et aide à formuler les actions ou solutions considérées comme prioritaires. La construction participative de l'arbre à problèmes est une

méthode puissante pour assurer la prise de conscience ou l'expression claire des problèmes par les participants, et pour exprimer clairement des solutions endogènes et/ou pour une bonne appropriation des solutions exogènes.

III.4 Application de la méthodologie

III.4.1.1 Phase 1 : Appréciation des pratiques d'hygiène

1. Outils de collecte des données

Afin de mesurer les indicateurs et d'apprécier le niveau des pratiques d'hygiène, une collecte de données est effectuée en administrant un questionnaire sur papier ou via l'usage de technologies mobiles. Ces technologies permettent de transférer les données en temps réel et facilite la saisie directement dans une base de données. L'intégralité du questionnaire est disponible en Annexe P.

2. Échantillonnage

L'enquête doit couvrir l'étendue de la commune pour disposer d'un échantillon suffisamment représentatif et pour établir une bonne situation de base.

Pour déterminer la taille de l'échantillon, le site internet suivant peut être utilisé[3]. La population totale de la commune est basée sur le recensement national de la population humaine et de l'habitat de 2006. La marge d'erreur inférieure à 5 % et un seuil de confiance de 95. En ce qui concerne le choix des ménages, la méthode d'échantillonnage aléatoire simple est recommandée. Dans un échantillonnage aléatoire simple (EAS), chaque membre d'une population a une chance égale d'être inclus à l'intérieur de l'échantillon. Pour ce faire, une liste de l'ensemble des ménages doit être dressée.

3. Outils d'analyse

Il s'agira essentiellement de l'analyse statistique des données quantitative collectées. On distinguera les analyses monovariantes qui se focaliseront sur la caractérisation des ménages à la lumière d'un seul paramètre de pratique d'hygiène, des analyses multivariantes qui viseront à identifier et caractériser les ménages selon diverses combinaisons de différents paramètres de pratique d'hygiène. L'analyse visera également à croiser les paramètres de statut socioéconomique des ménages avec leurs paramètres de pratiques d'hygiène. Ces analyses croisées permettront d'identifier d'éventuelles corrélations qui alimenteront la phase sociologique du diagnostic.

Les différentes analyses statistiques seront présentées sous forme de tableaux et/ou de graphiques suivis de commentaires narratifs. Des exemples ou cas spécifiques pourront être utilisés pour illustrés les tendances observées après l'agrégation des données.

Exemples d'analyse monovariante :

- Le nombre de ménages enquêtés par village et par commune (somme, moyenne)
- Le nombre d'adultes par ménage par commune (somme, moyenne, coefficient de variation)

[3] https://fr.checkmarket.com/ressources-etudes-de-marche/calculateur-taille-echantillon-enquete/

Exemples d'analyse multivariante :

- Le nombre de ménages aux pratiques non hygiéniques par village et par commune pour les indicateurs 1, 2, 3 et 4 selon la religion du chef de ménage (somme, moyenne, coefficient de variation)

Le nombre de ménages aux pratiques peu hygiéniques par village et par commune pour les indicateurs 1, 2, 3 et 4 selon la religion du chef de ménage (somme, moyenne, coefficient de variation)

III.4.1.2 Phase 2 : Analyse des déterminants du changement de comportements

1. Outils de collecte des données

- Interviews individuels (cas illustratifs, personnes ressources, etc.)
- Entretiens semi-structurés en focus group (groupes à constituer selon les thèmes et enjeux)

2. Outils d'analyse

L'analyse prendra la forme d'un narratif explicite sur :

1. Les freins et blocages à l'adoption des pratiques adéquates d'hygiène par commune selon les différentes catégories de ménages identifiés à l'issue de la phase 1
2. Les motivations et leviers pour l'adoption des pratiques adéquates d'hygiène par commune selon les différentes catégories de ménages identifiés à l'issue de la phase 1
3. Les solutions endogènes pour influencer l'adoption des pratiques adéquates d'hygiène par commune selon les différentes catégories de ménages identifiés à l'issue de la phase 1

III.5 Ressources humaines et financières

Un responsable d'étude doit être identifié. Il assure la coordination générale des étapes suivantes :

1. Adaptation du protocole et du questionnaire,
2. Recrutement des agents de collecte de données,
3. Supervision de la collecte des données sur le terrain,
4. Supervision de collecte de données, nettoyage et traitement,
5. Analyse des données et rédaction du rapport.

Cout estimés (expérience SaniEst)

F CFA	Unité	Quantité	Montant	Total
Salaire coordination	mois	3	100000	300000
Déploiement de l'étude (enquêteurs, saisie etc.)	lumpsum	1	275000	275000
Total				575000

III.6 Calendrier indicatif

Mois	Mois 1				Mois 2				Mois 3			
Activités	1 S	2 S	3 S	4 S	1 S	2 S	3 S	4 S	1 S	2 S	3 S	4 S
Adaptation du protocole et du questionnaire												
Recrutement des enquêteurs												
Formations des enquêteurs												
Collecte de données et supervision												
Nettoyage de données												
Traitement de données et rédaction du rapport phase 1												
Exploitation des résultats et adaptation de la méthodologie Phase 2												
Collecte de données phase 2 (Étude approfondie sur les facteurs déterminants des changements de comportements)												
Traitement des données phase 2 (Étude approfondie sur les facteurs déterminants des changements de comportements)												
Rédaction du rapport phase 2 (Étude approfondie sur les facteurs déterminants des changements de comportements)												

IV.Suivi et évaluation de l'assainissement et de l'hygiène

Cet outil de suivi de la construction de latrines a été développé par IRC dans le cadre du programme SaniFaso (2011-2014). SaniFaso a permis d'appuyer la mise en place de technicien communaux au sein des communes ciblées par le programme. Au départ partie prenante de l'équipe projet, les techniciens ont été progressivement transférés aux communes afin qu'ils puissent répliquer leur expérience de suivi à l'échelle communale.

L'outil de suivi de la construction de latrines a donc été développé pour servir à la fois d'outil de suivi de projet et de suivi communal. Il peut être adapté aux besoins de chaque commune.

IV.1 Objectif

Le tableau de bord a pour objectif de permettre le suivi de la construction des latrines et de capturer les coûts de la construction des latrines. Le tableau de bord est disponible en annexe S.

Les informations sur les coûts concernent la part des subventions et la contribution des ménages. A terme, cela peut aider la commune à définir des mécanismes de subvention pour les ménages les plus défavorisés. Cela permettra également à la Commune de mieux juger de la pertinence des programmes d'assainissement sur son territoire.

IV.2 Description de l'outil

Caractéristiques	Description
no.ID	Chaque latrine doit avoir un numéro d'identifiant unique afin de faciliter son identification
Commune	
Village	
Quartier	Pour faciliter la localisation de la latrine. Lorsque possible, cette case peut être remplacée par la coordonnée géographique de la latrine.
Nom du bénéficiaire (chef de ménage)	
Effectif du ménage bénéficiaire	L'effectif du ménage permet de calculer le nombre d'usagers directs potentiels et effectifs. Selon la norme burkinabé, une latrine doit desservir un maximum de 10 personnes.
Effectif de la concession	L'effectif de la concession (qui comprend l'effectif du ménage ciblé) permet de calculer le nombre d'usagers indirects potentiels et effectifs. Il est en effet courant que les latrines soient utilisées par d'autres personnes que celles du ménage
Type de latrine construite chez le ménage	Préciser le type de latrine, typiquement Sanplat, EcoSan, VIP, traditionnelle
Nom du projet/programme	
Nom et structure de l'hygiéniste qui a visité le ménage	Si applicable

Caractéristiques	Description
Dalle subventionnée ?	Oui/Non
Nom du maçon/entreprise qui a confectionné et installé la dalle	
Date de l'installation de dalle	
Montant paiement du maçon jusqu'à la finition de la latrine (FCFA)	
Type de superstructure	Banco, dur
Superstructure réalisée par le maçon	Oui/Non
Date de réalisation de la superstructure	
Latrine complétée	Oui/Non
Cout de l'installation de la latrine pour le ménage	
Cout de l'installation de la latrine pour le programme (dalle, maçon etc)	

IV.3 Mise en œuvre

Le tableau de bord du suivi des latrines ne peut être effectif que si les conditions suivantes sont réunies :

1. La commune doit posséder un service technique ou *a minima* un technicien communal. Le technicien (ou son équivalent) est en charge de collecter les informations à l'aide des acteurs villageois.
2. Au moins un programme ou une initiative de promotion de l'assainissement et de l'hygiène doit être en cours ou récemment complété dans la commune.

Les étapes suivantes sont à considérer.

1. Avant de renseigner le tableau de bord, il est essentiel d'identifier la chaine de transmission de l'information. Selon la nature des programmes et projets en cours, des hygiénistes, maçons ou autre acteur villageois seront mobilisés au niveau des ménages. Il s'agit pour le technicien ou son équivalent de s'assurer de leur volonté et leur fiabilité.
2. Le technicien effectue une tournée dans chaque village tous les six mois (fréquence à ajuster au besoin). Il prend avec lui un classeur avec les fiches papier. Une fiche par ménage ciblé par un programme de construction de latrines est prévue (fiche type en annexe). Il remplit les fiches avec les acteurs mobilisés au niveau des villages. Les fiches ne sont pas remplies d'un coup, c'est-à-dire qu'à chaque visite, le technicien les complète selon les avancées.
3. Une fois sa tournée complétée, il saisit les fiches sur le tableau de bord (soit sur une fiche papier, ou encore mieux sur un fichier Excel si le technicien a accès à un ordinateur). La première saisie sera plus longue, mais après, il n'aura qu'à mettre à jour l'information pour chaque ménage subventionné.
4. Avant le bilan annuel communal et sa révision à mi-parcours, le technicien prépare un bilan des avancées à l'attention des autorités communes et régionales. Il peut ainsi rapporter sur les constructions en cours et complétées dans sa commune. Il peut choisir de les présenter par programme de mise en œuvre.

L'outil est dynamique donc peut être facilement adapté selon les besoins.

IV.4 Ressources et calendrier

Bien que le tableau de bord ait été conçu pour être renseigné à l'aide du logiciel Excel, il peut également être opérationnel sur papier.

Le principal poste de dépense du suivi de la construction des latrines est le salaire du technicien communal. Les autres frais comprennent les coûts de son déplacement (KM, carburant), les frais d'impression et les frais liés à la motivation des bénévoles (T-shirts etc.). Les frais associés à la présentation des résultats à la révision annuelle et à mi-parcours de la planification communale sont couverts conjointement avec le volet AEP.

Contrairement à l'AEP, le rôle des communes dans l'offre d'un service réel d'assainissement (et d'hygiène) n'est pas encore bien défini. De nombreuses ONG agissent de facto comme prestataire d'un service embryonnaire, celui qui commence avec la construction de latrine et de création d'une demande. Néanmoins, avec la mise en place progressive de techniciens AEPA, la commune peut suivre l'évolution de la couverture en assainissement sur son territoire. En couplant cette information avec le diagnostic et le profil des ménages, elle sera mieux à même d'identifier les stratégies et les priorités pour accélérer la couverture et l'usage effective de l'équipement par tous d'ici 2030.

V. Conclusion et retour d'expérience

Cette contribution à l'élaboration des PCD-AEPA post 2015 se décline en proposition de cadres conceptuels pour diagnostiquer et suivre la qualité et la performance des services communaux d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène. Elle met à disposition des outils de diagnostic et de suivi-évaluation de ces services, afin d'aider à la planification et au pilotage de la mise en œuvre de la planification de ces services.

Les outils de diagnostic et de suivi qui ont été présentés ont été testés dans de nombreuses communes et régions du Burkina Faso. Ils sont utilisables en l'état mais peuvent aussi être adaptés aux spécificités du terrain par leurs utilisateurs. A l'usage, nos principaux retours d'expérience sont les suivants:

- Un diagnostic approfondi des services d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène est indispensable à l'élaboration d'un cadre adapté de suivi-évaluation;
- La réalisation du diagnostic doit être l'occasion de mobiliser les acteurs locaux qui seront ensuite parties prenantes dans la mise en œuvre du cadre de suivi-évaluation;
- Le diagnostic doit porter sur les services et non sur les ouvrages pour permettre une planification bien informée. Pour le service d'eau potable, il s'agit de diagnostiquer le service rendu à l'usager et pas celui prétendument rendu par les ouvrages. En pratique la différence est très significative. Pour le service d'assainissement; il s'agit de diagnostiquer les pratiques d'hygiène des ménages et pas seulement la disposition de latrines;
- La phase de Suivi et évaluation est indispensable pour opérationnaliser le PCD-AEPA et vérifier que les réalisations d'équipement se traduisent pour les usagers par une amélioration de l'accès aux services de base.

Cette contribution est limitée aux phases de diagnostic et de suivi-évaluation. Elle met en évidence la nécessité de mobiliser des ressources humaines et financières de façon ponctuelle (pour le diagnostic) mais aussi de façon permanente (pour le suivi-évaluation). Localement, ces ressources consistent en un technicien communal pour l'eau et l'assainissement et un comité consultatif pour l'eau et l'assainissement. Il est vital que les communes rurales bénéficient d'appui à la maîtrise d'ouvrage communale sur la durée des premiers PCD-AEPA (2016-2020) pour s'approprier cet outil de planification et en maîtriser le pilotage.

VI. Bibliographie

Dubé, A. Pezon, C. Bassono, R., 2012. *Le coût des latrines au Burkina Faso : une application de l'approche des coûts à long terme*, WASHCost, Document de recherche 3, Décembre. The Hague: IRC. Available at: http://fr.ircwash.org/sites/default/files/1_wp-bkf_le_couts_des_latrines_au_burkinafaso_web_2011.pdf

Dubé, A., and Bassono, R. 2012, *Performance de l'assainsisement dans 6 villages ruraux et 3 sites péri-urbain du Burkina Faso*, 9 briefing notes, http://www.ircwash.org/node/75709

Dubé, A., and Bassono, R. 2012, *L'évaluation du service d'assainissement reçu par les ménages en milieu rural au Burkina Faso*, Report, http://fr.ircwash.org/resources/l%E2%80%99%C3%A9valuation-du-service-d%E2%80%99assainissement-re%C3%A7u-par-les-m%C3%A9nages-en-milieu-rural-au-burkina-0#

Dubé, A., Carrasco, M., and Bassono, R., 2013, *Évaluation des interventions d'hygiène: Etude coûts/efficacité appliquée au Burkina Faso*, Report, http://www.ircwash.org/node/74378#

Pezon, C., 2015. Providing water services at scale: how to move from unsustainable assistance to sustainable development ?, *Water Policy, 30p.*

Pezon, C. Bassono, R., 2013. *Coût, performance et régulation des petits réseaux de distribution d'eau potable au Burkina Faso*, Document de recherche 2, 56p, Novembre. The Hague: IRC. Available at: http://fr.ircwash.org/resources/co%C3%BBt-performance-et-r%C3%A9gulation-des-petits-r%C3%A9seaux-de-distribution-d%E2%80%99eau-potable-au-burkina

Pezon, C. Bassono, R., 2013. *Le coût de l'approvisionnement eau potable par PMH au Sahel*, Document de recherche 1, 42p, Janvier. The Hague: IRC. Available at: http://fr.ircwash.org/resources/cost-handpump-water-supply-services-sahel

Pezon, C., 2013. *Evaluer le coût d'un service pérenne d'eau potable au Burkina Faso : méthodes et outils*, WASHCost Working paper 5, 31p, Janvier. The Hague: IRC. Available at: http://fr.ircwash.org/resources/evaluer-le-co%C3%BBt-d%E2%80%99un-service-p%C3%A9renne-d%E2%80%99eau-potable-au-burkina-faso-m%C3%A9thodes-et-outils

Pezon, C. Nansi, J. Bassono, R., 2012. *De l'accès aux systèmes de distribution d'eau potable à l'accès aux services d'eau potable : méthode et outils*, WASHCost, Document de recherche 4, 32p. The Hague: IRC. Available at: http://fr.ircwash.org/sites/default/files/20120730_wp4_french_10w_1.pdf

Pezon, C. Bassono, R., 2012. *Le coût des systèmes d'approvisionnement en eau potable au Burkina Faso : une approche des coûts à long terme*, WASHCost Document de recherche 2,

35p. The Hague: IRC. Available at: http://fr.ircwash.org/sites/default/files/washcost_workingpaper_cout_aep_fr_05w.pdf

PN-AEPA et PN-AEUE, Novembre 2014, Guide méthodologique de planification AEPA en milieu rural et canevas type.

Les niveaux de service dans 23 villages du Sahel, Fiches d'information. The Hague :IRC. Available at : http://fr.ircwash.org/news/triple-s-burkina-irc-publie-des-fiches-d%E2%80%99information-sur-les-niveaux-de-services-d%E2%80%99eau-potable

VII. Annexes

Annexe A Fiche d'enquête Maître d'ouvrage....39
Annexe B Fiche d'enquête des AUE....40
Annexe C Fiche d'enquête Maintenancier....41
Annexe D Fiche d'nquête gestionnaire PMH....42
Annexe E Fiche d'enquête Ménages....43
Annexe F Fiche d'enquête sur les coûts des PMH....45
Annexe G Fiche d'enquête sur le coût des AEPS-PEA....46
Annexe H Les indicateurs de bonne gouvernance....47
Annexe I Les indicateurs de performance technique (IPS)....48
Annexe J Les indicateurs de performance financière (IPF)....49
Annexe K Fiche de collecte des rencontres mensuelles entre le technicien communal et le maintenancier à Gorgadji....50
Annexe L Fiche de collecte des rencontres trimestrielles entre le bureau de l'AUE et les Gestionnaires de PMH à Arbinda....51
Annexe M Fiche de collecte semestrielle des Assemblées Générales des AUE à Arbinda....52
Annexe N Logigramme de l'indicateur de confinement des fèces et d'utilisation de latrine pour les besoins à domicile....53
Annexe O Logigramme de l'indicateur des conditions pour le lavage des mains....54
Annexe P Questionnaire type pour la phase 1....55
Annexe Q Guide entretiens pour les ménages et personnes ressources....63
Annexe R Guide d'entretien pour les focus groups....65
Annexe S Diagnostic Assainissement et Hygiène - Fiche de saisie....68

Annexe A Fiche d'enquête Maître d'ouvrage[4]

Questionnaire Communes

Nov 2011 - EV

IDENTIFICATION

5. Date

5. Nombre de villages

4. Nom de l'enquêteur

6. Nom Personne interviewée

3. Province

○ 1.Séno 2. Soum 3. Oudalan 4. Yagha

7. Contact personne interviewée

2. Commune

○ 1. Aribinda ○ 2. Gorgadji
○ 3. Markoye ○ 4. Seytenga
○ 1.Mansila ○ 6. Titabé
○ 7. Tankougounadié

FONCTIONNEMENT INTERNE

8. Combien y a-t-il de ménage par villlage dans la commune? préciser la source

9. Combien de conseillers communaux y a-til?

Relation avec les acteurs

16. Combien de CVD y a-t-il dans la commune

15. Quelle relations la mairie entretient-elle avec les CVD

14. Combien de APE y a-t-il dans la commune

13. Quelle relations la mairie entretient-elle avec les APE

12. Combien de COGES y a-t-il dans la commune

11. Quelle relations la mairie entretient-elle avec les

10. Combien de AME y a-t-il dans la commune

20. Quelle relations la mairie entretient-elle avec les AME

19. Combien de services déconcentrés ayant une relation avec l'AEPA y a-t-il dans la commune?

18. Citez les

17. Quelles sont vos relations avec les services déconcentrés de l'état?

[4] Pour une impression complète, veuillez double-cliquer sur l'image du questionnaire. Le document PDF complet s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre.

Annexe B Fiche d'enquête des AUE[5]

QUESTIONNAIRE AUE

OCT 2011 - EV

Identification

1. Numéro de la fiche

2. Date_enquête

3. Province
○ 1.Sero 2. Soum 3. Oudalan 4. Yagha

4. Commune
○ 1. Arbinda ○ 2. Gorgadji ○ 3. Titabé
○ 4. Tankougounadié ○ 5. Markoye ○ 6. Seytenga
○ 7. Mansila

5. Enquêteur
○ 1. Millogo Firmin ○ 2. Kpaï Natty Natoye
○ 3. Bassourou Boyla ○ 4. Tokpa Omer
○ 5. Kaboré Bertrand ○ 6. Bambara Luc
○ 7. Dabiré

6. Village

7. Nombre de ménages total dans le village (si info non disponible au niveau de l'AUE, poser la question au CVD)

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'AUE

8. Date de création de l'AUE (Année)

9. Nombre total de membres dans le bureau

10. Nombre de femmes dans le bureau

Mise en place de l'AUE

11. Y a t-il eu une assemblée par quartier pour élire les membres de l'AUE
○ 1.oui 2. Non

12. Si non comment les membres de l'AUE ont-ils été choisis

La question n 'est pertinente que si Assemblée quartier = "Non"

13. Y a-t-il eu une assemblée pour élire les membres du bureau exécutif
○ 1.OUI 2. NON

14. Si non comment est que les membres de l'AUE ont été choisis

La question n 'est pertinente que si Assemblée village =

15. Existe-t-il une convention de délégation entre la mairie et l'AUE?
○ 1.Oui 2. Non

Président de l'AUE

18. Nom et prénoms

17. Contact

16. S e x e 1. M
○ ○ 2. F

19. Niveau d'instruction
○ 1. analphabète ○ 2. alphabétisé
○ 3. école coranique ○ 4. primaire
○ 5. secondaire 1er cycle ○ 6. secondaire 2ème cycle

Scrétaire de l'AUE

20. Nom et prénoms

21. Contact

[5] Pour une impression complète, veuillez double-cliquer sur l'image du questionnaire. Le document PDF complet s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre.

Annexe C Fiche d'enquête Maintenancier[6]

Questionnaire Artisans réparateurs

Octobre 2011 - EauVive/Eau Sahel

Questionnaire addressé aux artisans réparateurs du village ou de la commune

Identification

1. Numéro de la fiche

2. Date de l'enquête

3. Enquêteur
- 1. Millogo Firmin
- 2. Dabiré Isidore
- 3. Bassourou Boyla
- 4. Kaboré Bertrand
- 5. Bambara Luc
- 6. Tokpa Omer
- 7. Kpai Natty

4. Province
- 1. Yagha
- 2. Seno
- 3. Soum
- 4. Oudalan

5. Commune
- 1. Arbinda
- 2. Tankougounadié
- 3. Mansila
- 4. Gorgadji
- 5. Markoye
- 6. Titabé
- 7. Seytenga

6. Village

7. Nom et Prénom de l'artisan réparateur

8. Contact de l'artisan réparateur

I.Qualification de l'artis an réparateur

9. Avez-vous reçu une formation d'artisan réparateur ?
- 1. Oui
- 2. Non

10. Si oui, en quelle année?

La question n'est pertinente que si Forma_art = "Oui"

11. Si oui par qui?

La question n'est pertinente que si Forma_art = "Oui"

12. Si oui Où ?

La question n'est pertinente que si Forma_art = "Oui"

13. Si oui,qui a financé ?

La question n'est pertinente que si Forma_art = "Oui"

14. Avez-vous un agrément technique?
- 1. Oui
- 2. Non

15. Si oui, quel est le niveau?
- 1. Niveau 1
- 2. Niveau 2

La question n'est pertinente que si Frit_Agr = "Oui"

16. Depuis combien de temps faite vous ce travail (ans) ?

17. De quels outils disposez-vous pour effectuer votre travail ?
- 1. Clé de levage
- 2. Clé de griffe
- 3. Marteau
- 4. Buret
- 5. Etau tuyau
- 6. Etau tringle
- 7. Clé plate
- 8. Brosse métallique
- 9. Lame à scie
- 10. Scie
- 11. Filasse
- 12. autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

18. Si 'autre', précisez :

19. Comment avez-vous obtenu votre équipement ?
- 1. à l'issue de la formation
- 2. achat personnel
- 3. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

20. Si 'Autre', précisez :

21. Avez-vous un contrat avec la commune?
- 1. Oui
- 2. Non

22. Dans combien de villages intervenez-vous dans cette commune ?

23. Citez-les

24. Dans quelles autres communes intervenez-vous?

[6] Pour une impression complète, veuillez double-cliquer sur l'image du questionnaire. Le document PDF complet s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre.

Annexe D Fiche d'nquête gestionnaire PMH[7]

Questionnaire Gestionnaire PMH

Octobre 2011 - EauVive/Eau Sahel

Questionnaire addressé au gestionnaire du PMH

Identification

Ce questionnaire est administré aux gestionnaires des PMH

1. Numéro de la fiche

2. Date de l'enquête

3. Enquêteur
- ○ 1. Millogo Firmin ○ 2. Tokpa Omer
- ○ 3. Bassourou Boyla ○ 4. Bambara Luc
- ○ 5. Kaboré Bertrand ○ 6. Kpai Natty
- ○ 7. Dabiré Isidore

4. Province
- ○ 1. Seno ○ 2. Soum ○ 3. Oudalan ○ 4. Yahga

5. Commune
- ○ 1. Arbinda ○ 2. Gorgadji ○ 3. Titabé
- ○ 4. Tankouganadié ○ 5. Markoye ○ 6. Seytenga
- ○ 7. Mansila

6. Village

7. Quartier

8. Nom du point d'eau

9. Nom et Prénom de gestionnaire

10. Contact de gestionnaire

Mode de fonctionnement du PMH

11. Depuis combien de temps travaillez-vous à ce point d'eau (année) ?

12. Comment avez-vous été choisi ?
- ○ 1. Choix de la mairie ○ 2. Communauté ○ 3. AUE
- ○ 4. Autre

13. Si 'Autre', précisez :

14. Quel est votre rôle en tant que gestionnaire de PMH ?

15. Quelle est l'heure d'ouverture de la PMH en saison sèche?

16. Quelle est l'heure de fermeture de la PMH en saison sèche?

17. Durée (heures)totale du service/ jour en saison sèche

18. Quelle est l'heure d'ouverture de la PMH en saison pluvieuse?

19. Quelle est l'heure de fermeture de la PMH en saison pluvieuse?

20. Durée (heures)totale du service/ jour en saison pluvieuse

21. Êtes-vous seul à gérer ce point d'eau ?
- ○ 1. Oui ○ 2. Non

22. Si non, comment organisez vous la permanence ?

La question n'est pertinente que si Mod_Gest = "Non"

23. Avez-vous plusieurs points d'eau à votre charge ?
- ○ 1. Oui ○ 2. Non

[7] Pour une impression complète, veuillez double-cliquer sur l'image du questionnaire. Le document PDF complet s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre.

Annexe E Fiche d'enquête Ménages[8]

QUESTIONNAIRE MENAGE - ENQUETE POINT D'EAU

EAU VIVE - EAUSAHEL - Octobre 2011

IDENTIFICATION DU POINT D'EAU

1. Numéro de la fiche [ ]

2. Date de l'enquête [ ]

3. Nom de l'enquêteur
- ○ 1. Diallo Hama
- ○ 2. Dicko Salou
- ○ 3. Ly Yaya
- ○ 4. Zango Bouréima
- ○ 5. Hama Tioussou
- ○ 6. Ly Abdou Aziz
- ○ 7. Zida Nathalie
- ○ 8. Diallo Fatoumata
- ○ 9. Dicko Fadima Bouréima

4. Province
○ 1. Séno ○ 2. Yagha ○ 3. Soum ○ 4. Oudalan

5. Commune
○ 1. Arbinda ○ 2. Titabé ○ 3. Markoye

6. Nom du village
- ○ 1. Bom
- ○ 2. Konsi
- ○ 3. Dambam I
- ○ 4. Salmossi
- ○ 5. Dalla
- ○ 6. Gasseliki
- ○ 7. Pelhoutè
- ○ 8. Titabé
- ○ 9. Ouro Sabou
- ○ 10. Batibogou

7. Nom du Quartier/ Secteur [ ]

8. Nom du point d'eau [ ]

IDENTIFICATION DE LA CONCESSION

9. Nom et prénom de l'usager [ ]

10. Statut de l'usager
○ 1. époux ○ 2. épouse ○ 3. enfant ○ 4. autre

11. Si 'autre', précisez : [ ]

12. Effectif du ménage [ ]

13. Nom et prénom du chef de ménage [ ]

14. Nom et prénom du chef de concession [ ]

QUANTITE D'EAU PRELEVEE

15. Quel(s) récipient (s) l'usager a-t-il apporté
- ☐ 1. Bidons de 20l
- ☐ 2. Bidon de 25l
- ☐ 3. Bassine de 20
- ☐ 4. Barrique de 220l
- ☐ 5. seau de 18l
- ☐ 6. Barrique de 200l
- ☐ 7. Sceau de 15l
- ☐ 8. sceau de 10l
- ☐ 9. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

16. Si 'Autre', précisez : [ ]

17. Nombre de bidons de 20l [ ]
La question n'est pertinente que si Récipient = "Bidons de 20l"

18. Nombre de bidons de 25l [ ]
La question n'est pertinente que si Récipient = "Bidon de 25l"

19. Nombre de bassine de 20l [ ]
La question n'est pertinente que si Récipient = "Bassine de 20"

20. Nombre de barrique de 220l [ ]
La question n'est pertinente que si Récipient = "Barrique de 220l"

21. Nombre de seau de 18l [ ]
La question n'est pertinente que si Récipient = "seau de 18l"

22. Nombre de barrique de 200l [ ]
La question n'est pertinente que si Récipient = "Barrique de 200l"

23. Nombre de sceau de 15l [ ]
La question n'est pertinente que si Récipient = "Sceau de 15l"

24. Nombre de sceau de 10l [ ]
La question n'est pertinente que si Récipient = "sceau de 10l"

25. Nbre de récipient "Autre" [ ]
La question n'est pertinente que si Récipient = "Autre"

26. Nombre de fois que le ménage est venu prélever l'eau dans la journée? [ ]

27. Volume d'eau prélevée dans la journée (litre) [ ]

[8] Pour une impression complète, veuillez double-cliquer sur l'image du questionnaire. Le document PDF complet s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre.

Annexe F Fiche d'enquête sur les coûts des PMH

COUT PMH

Octobre 2011 - EauVive/Eau Sahel

Questionnaire administré à toute personne ressource du village (CVD, AUE,gestionnaire, commune)

Identification

Questionnaire Coût - PMH

1. Numéro de la fiche

2. Date de l'enquête

3. Enquêteur
- 1. Millogo Firmin
- 2. Dabiré Isidore
- 3. Bassourou Boyla
- 4. Kaboré Bertrand
- 5. bambara Luc
- 6. Tokpa Omer
- 7. Kpai Natty

4. Province
- 1.Seno 2. Soum 3. Yagha 4. Oudalan

5. Commune
- 1. Markoye
- 2. Seytenga
- 3. Titabé
- 4. Tankougounadié
- 5. Arbinda
- 6. Gorgadji
- 7. Mans ila

6. Village

7. Quartier/secteur

8. Type de point d'eau (forage)
- 1. PMH

9. Nom usuel du point d'eau

10. Nom et Prénom de la personne interogée.

Caractéristiques du point d'eau

11. Année de réalisation

12. Source de financement

13. Entreprise

14. Bureau d'étude

15. Coordonnées géo:Longitude (Est-Ouest)

16. Coordonnées géo:Latitude (Sud-Nord)

17. Profondeur forage (m)

18. Côte d'installation de la pompe

19. Type de pompe
- 1. ABI
- 2. Diacfa
- 3. India II
- 4. Vergnet
- 5. Kardia
- 6. Volonta
- 7. Hydro pompe India

20. Débit (m3/h)

21. Type de superstructure
- 1. Margelle uniquement
- 2. Margelle + puisard
- 3. Margelle + abreuvoir + puisard
- 4. Margelle + muret + abreuvoir +

22. Matériaux de la superstructure
- 1.Parping 2. Banco 3. Autre

23. Si 'autre', précisez :

24. Mode de gestion
- 1. Pas de gestion 2. Gestion communautaire
- 3. Gestion institutionnelle

Annexe G Fiche d'enquête sur le coût des AEPS-PEA[9]

Questionnaire Coût -AEPS/PEA

4. Numéro de la fiche

3. Date de l'enquête

2. Enquêteur
- 1. Millogo Firmin
- 2. Kaboré Bertrand
- 3. Bassourou Boyla
- 4. Kpai Natty
- 5. Tokpa Omer
- 6. Bambara luc
- 7. Dabiré Isidore

1. Province
- 1. Yahga
- 2. Oudalan
- 3. Seno
- 4. Soum

5. Commune
- 1. Mans ila
- 2. Gorgadji
- 3. Markoye
- 4. Titabé
- 5. Seytenga
- 6. Tankougounadié
- 7. Arbinda

6. Village

7. Quartier

8. Nom usuel du point d'eau

9. Type de point d'eau (AEPS ou PEA)
- 1. AEPS
- 2. PEA

Caractéristiques de l'AEPS

10. Année de réalisation

11. Source de financement

12. Entreprise

13. Bureau d'étude

14. Nombre de forages

15. Nombre de Bornes Fontaines

16. Nbre de réservoirs

21. Type de source d'énergie
- 1. Electrique
- 2. Solaire
- 3. Thermique (groupe électrogène)

20. Longueur du réseau-distribution (m)

19. Mode de gestion de l'AEPS
- 1. Affermage
- 2. Gestion communautaire
- 3. Gestion institutionnelle
- 4. Autre

18. Si 'Autre', précisez :

17. Longueur du rés eau-refoulement (m)

Caractéristiques de la source d'énergie

25. Quelle est la puissance du générateur

24. Volume du réservoir de carburant (litre)

23. Nombre de panneaux

22. Existence d'un local ?
- 1. Oui
- 2. Non

27. Coordonnées géographiques :Longitude

26. Coordonnées géographiques :Latitude

[9] Pour une impression complète, veuillez double-cliquer sur l'image du questionnaire. Le document PDF complet s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre.

Annexe H Les indicateurs de bonne gouvernance

Référence de l'indicateur	Libellé de l'indicateur	Valeur de référence	Périodicité de la mesure de l'indicateur	Données de base à exploiter / Source	Informations à collecter / Source	Formule de calcul	Responsable de la mesure de l'indicateur
IBG-AEP-2	Existence d'un protocole d'opération AEP signé entre la commune et le gouvernorat de la région	Il existe un protocole d'opération en AEP signé entre le gouvernorat et la commune	1 fois	Néant	Existence du protocole / Gouvernorat + Commune	Vérification de l'existence	DREAHA
IBG-AEP-3	Existence d'un PCD/AEPA validé et en vigueur	Il existe un PCD-AEPA validé et en vigueur	1 fois (à l'horizon 2015)	Arrêté municipal de validation du PCD-AEPA / Commune	Existence du document / Commune	Vérification de l'existence	DREAHA
IBG-AEP-4	Existence d'arrêtés municipaux de tarification par types de services fournis par la commune : PMH, PEA, AEPS-BF, AEPS-BP)	Il existe des arrêtés municipaux de tarification des services AEP pour tout type de service disponible dans la commune	Annuel	Liste des infrastructures du service public d'AEP de la commune / Commune	Existence des documents / Commune	Vérification de l'existence	DREAHA
IBG-AEP-5	Existence d'AUE village/secteur	Il existe une AUE pour chaque secteur et village de la commune	Annuel	Nombre de secteurs et villages de la commune /	Récépissé de chaque AUE / Commune	Vérification de l'existence	DREAHA

Annexe I Les indicateurs de performance technique (IPS)

Référence de l'indicateur	Libellé de l'indicateur	Valeur de référence	Périodicité de la mesure de l'indicateur	Données de base à exploiter / Source	Informations à collecter / Source	Formule de calcul	Responsable de la mesure de l'indicateur
IPS-AEP-3	Emprise des AUE sur les PMH publiques non institutionnelles	100%	Semestriel	Nombre de PMH publiques non institutionnelles par AUE / Commune	Nombre de PMH versant leurs recettes à l'AUE / Rapport semestriel de gestion AUE	Nombre de PMH versant leurs recettes à l'AUE / Nombre de PMH publiques non institutionnelles	TC AEP / PF
IPS-AEP-1.1	Nombre de pannes des PMH du service public	Non disponible	Mensuel	Nombre de PMH du service public / Commune	Nombre de pannes par PMH / CR réunion mensuelle AUE et gestionnaires	Cumul des nombres de pannes par PMH	TC AEP / PF
IPS-AEP-1.2	Durée des pannes des PMH du service public	Non disponible	Mensuel	Nombre de PMH du service public / Commune	Durée des pannes par PMH / CR réunion mensuelle AUE et gestionnaires	Cumul des durées de pannes par PMH	TC AEP / PF
IPS-AEP-1.3	Qualité sommaire de l'eau des PMH	Incolore, inodore, sans saveur et sans inconvénients à la consommation	Annuelle	Nombre de PMH du service public	Données de qualité sommaire : turbidité, clarté, goût, inconvénients liés à l'utilisation / PV AG des AUE et	Examen de la conformité des observations pour chaque PMH avec les valeurs de	TC AEP / PF

Annexe J Les indicateurs de performance financière (IPF)

Référence de l'indicateur	Libellé de l'indicateur	Valeur de référence	Périodicité de la mesure de l'indicateur	Données de base à exploiter / Source	Informations à collecter / Source	Formule de calcul	Responsable de la mesure de l'indicateur
IPF-AEP-5	Recouvrement des redevances communales pour le suivi et l'entretien préventif des PMH	100% (au mois de mars de chaque année)	Annuel	Nombre de PMH du service public communal d'AEP et Montant de la redevance par PMH / Commune	Montant encaissé par la Commune / Service de perception provinciale	Montant encaissé par la commune / Montant de la redevance par PMH x Nombre de PMH du service public communal d'AEP	TC AEP / PF
IPF-AEP-6	Résultat financier annuel de l'AUE	Positif ou nul	Annuel	Néant	Informations financières de l'AUE / Rapports de gestion	Produits - Charges	TC AEP / PF
IPF-AEP-7	Paiement par la commune des factures de prestation des maintenanciers	100%	Semestriel	Nombre de maintenancier ; Nombre de PMH du service public ; Nombre de PMH attribué à chaque maintenancier contracté /	Montant total des factures transmises par les maintenanciers ; Montant total des factures payées par la Commune / Réunion TC et maintenanciers	Montant total des factures payées / Montant total des factures transmises	TC AEP et SG

Annexe K Fiche de collecte des rencontres mensuelles entre le technicien communal et le maintenancier à Gorgadji

COMMUNE DE GORGADJI

Fiche rencontre mensuelle TC/AEPA et maintenancier

Période Du/.....au...../201..... **Mois**

Année Réal.	Nom Artisan R.	Village	Quartier	Nom usuel PMH	Date d'info de la panne	Date de panne	Date de réparation	Type de panne	Montant de la réparation			Date paiement	Observations
									Pièces	Main d'œuvr	Déplacement		
1974		BANGATAKA	Fanta foota	pompi Fanta foota									
1995		BANGATAKA	Wayildé	pompi-wayildé									
1995		BANGATAKA	Ouro-Nouaga	pompi ouro nouaga									
2007		BANGATAKA	Banguel	pompi école									
1995		BANGATAKA	Ouro-raakou	pompi Ouro-raakou									
1990		BANGATAKA	Banguel	bamguel pompa									

1

Annexe L Fiche de collecte des rencontres trimestrielles entre le bureau de l'AUE et les Gestionnaires de PMH à Arbinda

COMMUNE DE ARIBINDA

Rencontre trimestrielle du BE de l'AUE et des gestionnaires

Nom du Village.....Membres du BE présents/...../ Gestionnaires présents/...../

Nombre de PMH dans le village/...../Période de la rencontre: Du...../.....au...../.....20...

Nom du quartier	Nom usuel de la PMH	Gérée par l'AUE (Oui/non)	Statut (C/I/P)	Nombre de Pannes de la PMH	Date de la panne	Date de réparation	Montant de la réparation	Salaire du gestionnaire			Le goût, couleur, autres ont-ils changé ? (Oui/non) - Décrire	Y a-t-il-eu des conflits sur ce point d'eau ? (Oui/non)	Nombre de cotisants/prix de 20l	Nombre Cotisants à jour	Montant des cotisations ou montant des ventes	
								Montant	Fréquence	Montant perçu					Consommation humaine	Bétail
					P1 P2 P3 P4	P1 P2 P3 P4	MP1 MP2 MP3 MP4									
					P1 P2 P3 P4	P1 P2 P3 P4	MP1 MP2 MP3 MP4									
					P1 P2 P3 P4	P1 P2 P3 P4	MP1 MP2 MP3 MP4									
					P1 P2 P3 P4	P1 P2 P3 P4	MP1 MP2 MP3 MP4									
					P1 P2 P3 P4	P1 P2 P3 P4	MP1 MP2 MP3 MP4									
					P1 P2 P3 P4	P1 P2 P3 P4	MP1 MP2 MP3 MP4									
					P1 P2 P3 P4	P1 P2 P3 P4	MP1 MP2 MP3 MP4									

RECETTES /...../DEPENSES/...../ SOLDE Caisse/...../SOLDE COMPTE/...../

Annexe M Fiche de collecte semestrielle des Assemblées Générales des AUE à Arbinda

Commune d'ARBINDA

Assemblée Générale semestrielle de l' AUE

Nom du Village.....Nombre de participants/...../Date : ...../..... /201.....

Nom du quartier	Nom usuel de la PMH	Redevance payée (oui/non)	Modalité d'accès /montant	Nombre des cotisants	Nombre de cotisants à jour de leurs cotisations	Montant des cotisations/Ventes		Dépenses			Satisfaction des Usagers (mettre Nombre satisfait/Nombre total interrogés)								
						Consommation humaine	Bétail	Salaire du gestionnaire	Réparations	Réhabilitation / Acquisition	Quantité d'eau fournie par PMH	Qualité de l'eau	Distance des habitations à chaque PMH	Affluence à la PMH	Fonctionnalité (Durée des pannes)	Tarification appliquée à chaque PMH	Fonctionnement de l'AUE	Service du Gestionnaire	Hygiène à la PMH
			C Ann C Men Vente (20l) M																
			C Ann C Men Vente (20l) M																
			C Ann C Men Vente (20l) M																
			C Ann C Men Vente (20l) M																
			C Ann C Men Vente (20l) M																
			C Ann C Men Vente (20l) M																
			C Ann C Men Vente (20l) M																
			C Ann C Men Vente (20l) M																
			C Ann C Men Vente (20l) M																

Recettes semestrielles/...../Dépenses semestrielles/...../ Solde caisse/...../ Solde compte/ ...../

Recettes annuelles/...../Dépenses annuelles-Réparations/...../ Dépenses annuelles-Salaire/...../ Dépenses annuelles-Autres /...../Solde caisse/...../ Solde compte/ ...../ *(pour AG 2e semestre)*

Fiche assemblée générale de l'AUE

Annexe N Logigramme de l'indicateur de confinement des fèces et d'utilisation de latrine pour les besoins à domicile

PNH	Pratique non hygiénique	PPrH	Pratique prometteuse d'hygiène
PPH	Pratique peu hygiénique	PAH	Pratique adéquate d'hygiène

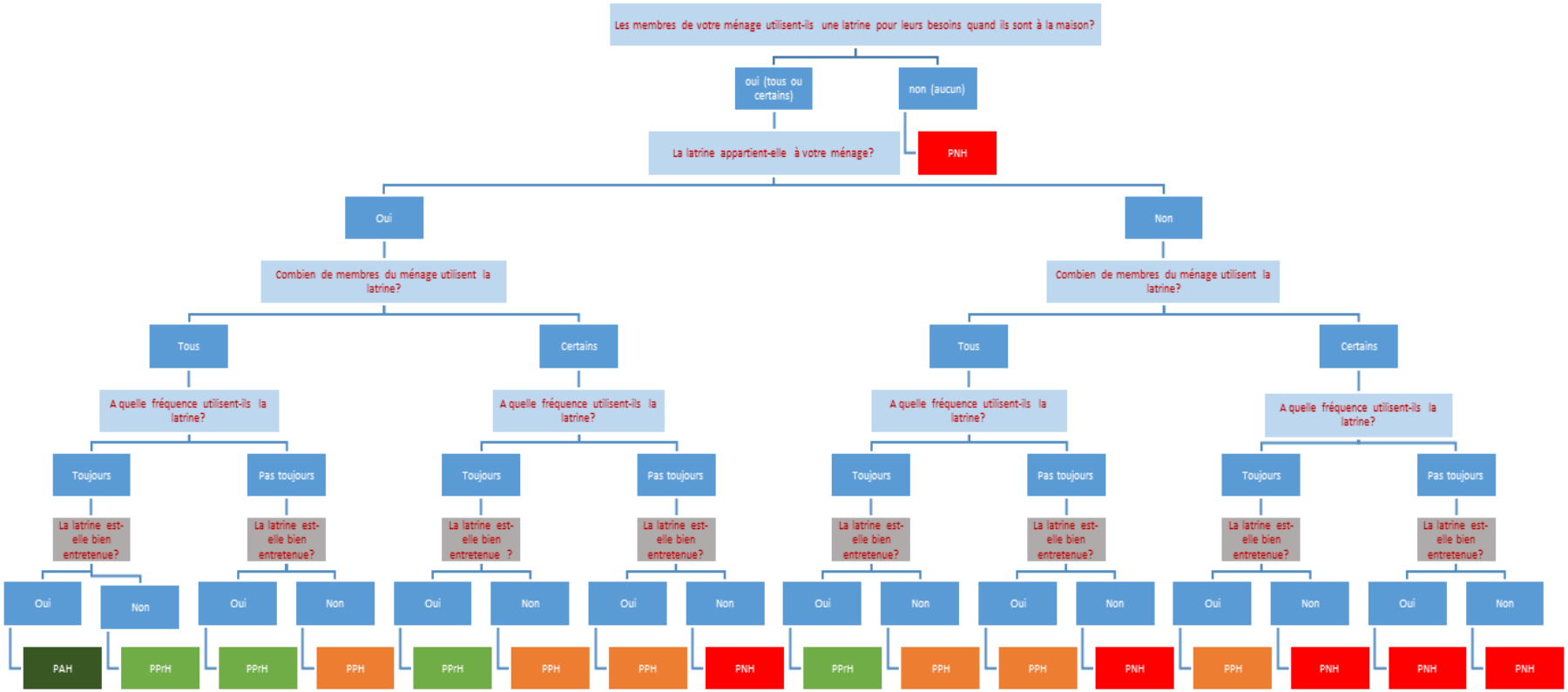

Annexe O Logigramme de l'indicateur des conditions pour le lavage des mains

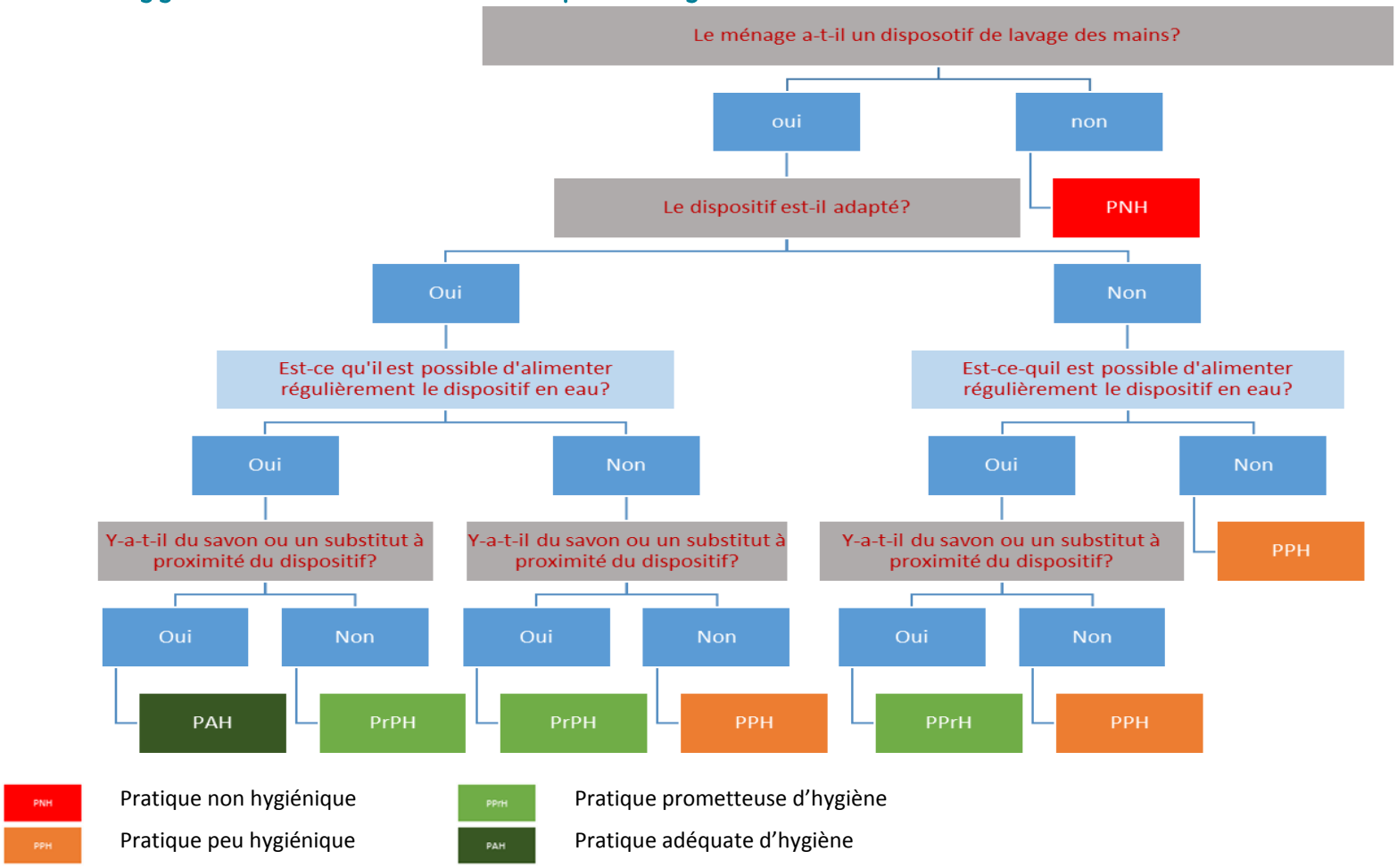

PNH Pratique non hygiénique

PPH Pratique peu hygiénique

PPrH Pratique prometteuse d'hygiène

PAH Pratique adéquate d'hygiène

Annexe P Questionnaire type pour la phase 1

- FORMULAIRE D'ENQUETE DES MÉNAGES (administré de préférence à une femme)

A - IDENTIFICATION DU MENAGE		
A0	Numéro de questionnaire	
A1	Commune	
A2	Village	
A3	Quartier	
A4	Date de la visite	
A5	Nom de l'enquêté	
A6	Religion de l'enquêté	☐ Animiste ☐Musulman ☐ Chrétien ☐ Athée
A7	Nom du chef de ménage	
A8	Religion du chef du ménage	☐ Animiste ☐Musulman ☐ Chrétien ☐ Athée
A9	Ethnie du chef du ménage	
A10	Profession du chef du ménage	☐ Agriculteur ☐ Eleveur ☐ Fonctionnaire ☐Autre
A11	Statut matrimoniale du chef du ménage	☐Monogamie ☐Polygamie ☐Veuve/Veuf ☐Célibataire
A12	Type d'habitation du ménage	☐Case ☐Maison en banco ☐Maison/case en Matériaux définitifs
A13	Présence d'animaux d'élevage dans la cours	☐Bovins ☐Caprins/ovins ☐Asins ☐Volaille ☐Aucun
A14	Etat visuel de la cours	☐ Très sale ☐ Sale ☐Propre ☐ Très propre

B - COMPOSITION DU MENAGE

B - COMPOSITION DU MENAGE			
B1	Le questionnaire est administré à :		□ 1 - Une femme □ 2 - Un homme
			□ 3- Un groupe de personnes
B2	Cette personne est le chef de ménage		□ 1 - Oui □ 2 - Non
B3	Quel âge avez-vous? Si groupe de personne prendre l'âge de celui qui répondu aux questions		[ ] ans
B4	Votre ménage est composé de combien de personnes? Indiquez le nombre total de personnes vivants dans le ménage		[ ] personnes
B5	Indiquez :		
	B5.1	Nombres d'enfants de moins de 5 ans	[ ] personnes
	B5.2	Nombre d'enfants (de 5<x<15) ans	[ ] personnes
	B5.3	Nombre de femmes	[ ] personnes
	B5.4	Nombre d'hommes	[ ] personnes
	B5.5	Nombre de personnes âgées (voir le cas d'une personne inactive)	[ ] personnes
B6	Y a-t-il des membres du ménage à mobilité réduite ?		□ 1 - Oui □ 2 - Non

C - ASSAINISSEMENT			
C1	Où les membres de votre ménage ont-ils l'habitude de se soulager?	□	1 – Dans une latrine Sanplat
		□	2 – Dans une latrine VIP
		□	3 – Dans une latrine traditionnelle (non améliorées)
		□	4 – Dans une latrine Ecosan
		□	5 – Dans une latrine à chasse d'eau mécanique/manuelle
		□	6 – Dans une fosse septique
		□	7 – Dans la nature Brousse
C2	A quelle date votre latrine a-t-elle été achevée ?	[ ]	Date (mois et année)
C3	Depuis quand utilisez-vous cette latrine ?	□	Depuis la fin de la construction
		□	A un moment ultérieur à la fin de la construction
		□	La latrine n'est pas utilisée
C4	Combien de personnes utilisent votre latrine (y compris les personnes extérieures au ménage) ?	[ ]	personnes
C5	Où ces membres de votre ménage de soulagent-t-il d'habitude? Plusieurs réponses possibles		
	C5.1 Enfants (5 à 15 ans)	□	1 – Votre latrine
		□	2 – Latrine extérieure (dans la concession, marché, école, voisin)
		□	3 – Dans la nature sans enfouissement
		□	4 – Dans la nature avec enfouissement systématique
		□	5 – Dans la nature avec enfouissement occasionnel
		□	6 – Autre, précisez :

C - ASSAINISSEMENT				
			□	7 – Je ne sais pas / refuse de répondre
	C5.2	Les femmes adultes	□	1 – Votre latrine
			□	2 – Latrine extérieure (dans la concession, marché, école, voisin)
			□	3 – Dans la nature sans enfouissement
			□	4 – Dans la nature avec enfouissement systématique
			□	5 – Dans la nature avec enfouissement occasionnel
			□	6 – Autre, précisez :
			□	7 – Je ne sais pas / refuse de répondre
C5.3		Les hommes adultes	□	1 – Votre latrine
			□	2 – Latrine extérieure (dans la concession, marché, école, voisin)
			□	3 – Dans la nature sans enfouissement
			□	4 – Dans la nature avec enfouissement systématique
			□	5 – Dans la nature avec enfouissement occasionnel
			□	6 – Autre, précisez :
			□	7 – Je ne sais pas / refuse de répondre
C6	Ou évacuez-vous les défécations des enfants de moins de 5 ans ?		□	1 – Votre latrine
			□	2 – Latrine extérieure (dans la concession, marché, école, voisin)
			□	3 – Dans la nature sans enfouissement
			□	4 – Dans la nature avec enfouissement systématique
			□	5 – Dans la nature avec enfouissement occasionnel

C - ASSAINISSEMENT			
		□	6 – Autre, précisez : □ 7 – Je ne sais pas / refuse de répondre
C7	Combien de personnes utilisent votre latrine (y compris les personnes extérieures au ménage) ?	[ ]	personnes

D – HYGIENE			
D1	Votre ménage utilise un équipement adapté de lavage des mains, de l'eau et du savon pour se laver les mains?	□	1 – Oui □ 2 – Non
D2	A quelle occasion les femmes adultes du ménage se lavent-elles les mains ?	□	1 – Après s'être soulagé □ 2 – Après avoir nettoyé les fesses de bébé □ 3 – Avant de manger □ 4 – Avant de nourrir les enfants □ 5 – Avant de manipuler de la nourriture □ 6 – Autre, précisez :
D3	A quelle occasion les hommes adultes du ménage se lavent-elles les mains ?	□	1 – Après s'être soulagé □ 2 – Après avoir nettoyé les fesses de bébé □ 3 – Avant de manger □ 4 – Avant de nourrir les enfants □ 5 – Avant de manipuler de la nourriture □ 6 – Autre, précisez :
D4	A quelle occasion les enfants du ménage se lavent-ils les mains ?	□	1 – Après s'être soulagé □ 2 – Après avoir nettoyé les fesses de bébé □ 3 – Avant de manger □ 4 – Avant de nourrir les enfants

D – HYGIENE		
		□ 5 – Avant de manipuler de la nourriture □ 6 – Autre, précisez :

F – OBSERVATIONS DIRECTES L'enquêteur se déplace avec la personne enquêtée afin de constater de visu les infrastructures		
Observation de la latrine Validation au préalable des réponses aux questions C1 sur le type de latrine		
F 1	La latrine est-elle utilisée ? (présence de fèces dans la fosse)	□ 1 - Oui □ 2 - Non
F 2	La dalle de la latrine est-elle propre ? (sans trace de résidus de fèces)	□ 1 - Oui □ 2 - Non
F 3	Y-a-t-il des insectes dans la latrine (mouches, cafards, etc.)	□ 1 - Oui □ 2 - Non
F 4	Y-a-t-il un balai ou d'autres outils pour nettoyer la latrine ?	□ 1 - Oui □ 2 - Non
F 5	La latrine est équipée :	
F5.1	D'une porte	□ 1 - Oui □ 2 - Non
F5.2	De murs	□ 1 - Oui □ 2 - Non

F – OBSERVATIONS DIRECTES L'enquêteur se déplace avec la personne enquêtée afin de constater de visu les infrastructures		
F5.3	D'un toit	□ 1 - Oui □ 2 - Non
F5.4	D'une dalle en ciment	□ 1 - Oui □ 2 - Non
F5.5	Le trou de défécation est-il fermé ?	□ 1 - Oui
		□ 2 - Non
Lavage des mains		
F 6	Y a-t-il un dispositif de lavage après défécation ? même si le dispositif n'est pas à côté de la latrine, il suffit qu'il soit destiné au lavage de main après défécation.	□ 1 –Récipient avec un robinet (dispositif classique)
		□ 2-Récipient évitant la réutilisation de l'eau (
		□ 3-Récipient avec risque de réutilisation de l'eau (un bol, une bassine, etc)
		□ 4 – Bouilloire □ 5-Autres : décrire
F 7	Y a-t-il toujours de l'eau potable disponible pour se laver les mains après défécation ? Une question à poser au ménage mais pas une observation.	□ 1-Oui
		□ 2-Non
F 8	L'eau pour se laver les mains est disponible où?	□ 1 – Dans un récipient fermé /avec robinet □ 2 – Dans un récipient fermé /sans robinet (bouilloire, bidons, etc)

F – OBSERVATIONS DIRECTES L'enquêteur se déplace avec la personne enquêtée afin de constater de visu les infrastructures		
		□ 3 – Dans un récipient ouvert /avec louche □ 4 – Dans un récipient ouvert /sans louche □ 5 – Autres : Décrire
F 9	Y-a-t-il présence de savon (ou substitut) pour se laver les mains?	□ 1 - Oui □ 2 - Non
F 1 0	Y a –t-il des traces d'utilisation ? (trace d'eau, présence d'eau, présence de savon, quelqu'un s'est lavé les mains pendant l'enquête)	□ 1 - Oui □ 2 - Non

Annexe Q Guide entretiens pour les ménages et personnes ressources

OBJECTIFS

Connaître les motivations/leviers et les freins/blocages en matière de pratiques d'hygiène et d'assainissement des ménages d'une zone couverte par un projet

I- Identification

Date de l'enquête :.....

Commune :.....Village..... Quartier.....

Nom et prénom (s) de l'enquêteur.....

Nom prénom(s) de l'enquêté:..... ....

Age.....

Sexe.....

Profession.....

II- Données générales

1- Y a-t-il ou y a-t-il eu des projets d'hygiène et d'assainissement dans la zone ? Si oui lesquels ?

2- Quel était leur domaine d'intervention ?

3- Ont-ils fait la promotion de l'hygiène et de l'assainissement ?

4- Avez-vous déjà entendu parler de l'hygiène et l'assainissement? Si oui quelle est la source ?

- Radio
- Télévision
- CSPS
- Animateurs projet
- Voisins
- Autres (Presse écrite, etc)

6- Comment appelle-t-on les selles dans votre langue?

7- Qu'elle est sa signification dans la langue ?

8- Comment est perçu dans votre culture le fait de faire les selles dans une latrine au sein de la concession?

9- Selon vous où est –ce qu'on doit faire les selles ? Pourquoi ?

10- Où les membres de votre ménage ont ils l'habitude de se soulager lorsqu'ils sont à la maison ?

- Latrine
- Nature
- Autres

11- Est-ce que vous croyez que votre pratique pose un problème ? Si oui lequel ?

III a- Ménages ayant des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement

12- Pourquoi utilisez- vous la latrine pour vos besoins ?

- Prestige
- Intimité
- Santé
- Autres

13- Quelles sont les raisons pour lesquelles vous avez décidé de construire une latrine ?

14- Qu'est-ce que l'utilisation de la latrine a changé chez vous ?

15- Comment procédez-vous pour entretenir votre latrine ?

16- Selon vous qu'est-ce qu'il faut faire pour amener votre communauté à construire des latrines? A les utiliser ?

III b- Ménages n'ayant pas de pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement

12- Pourquoi votre ménage n'a pas de latrine ?

13- Quels sont les avantages que vous tirez du fait de faire les besoins dans la nature? Quels en sont les inconvénients ?

14- Pourquoi certains ménages utilisent des latrines ?

15- Qu'est-ce qu'il vous faudrait pour construire une latrine ? Pour les utiliser?

IV-Le lavage des mains au savon

17- Selon vous pourquoi doit-on se laver les mains avec su savon ?

18- Comment est perçu dans votre culture le fait d'avoir les mains propres ?

19- Pourquoi vous ne pratiquez pas le lavage des mains ?

20- Qu'est-ce qu'il vous faut pour que vous pratiquiez le lavage des mains ?

Annexe R Guide d'entretien pour les focus groups

Objectifs
- Approfondir la compréhension des principaux problèmes (la gestion des excrétas/ le lavage des mains) en identifiant les causes et les conséquences ; - Réfléchir ensemble et discuter sur les solutions envisageables ;

DONNÉES GÉNÉRALES

Date :.....

Nombre des membres du focus group :..... .....

Adultes : Jeunes : Personnes âgées : A mobilité réduite :

Arbre à problème : Thème 1 : L'utilisation de latrines pour les besoins à domicile

Dessiner sur un papier/ par terre un arbre : le problème central est le tronc de l'arbre, les racines représentent les causes, les branches les conséquences-

I- LE PROBLEME

Énoncer clairement et précisément le problème central. Il sera la base du tronc de l'arbre, traiter un problème à la fois. Par exemple :

Pourquoi tous les membres du ménage n'utilisent pas la latrine pour tous leurs besoins?

II- LES CAUSES

Identifier les causes, les classer éventuellement en causes directes/ principales et indirectes / secondaires (les racines de l'arbre).

2.1 Les principales causes

Réponses A

1A□.....

2A□.....

3A□.....

4A□.....

5A□.....

2.2. Les causes secondaires

Réponses B= Pourquoi réponses A

1B□.....

2B□.....

3B□.....

4B□.....

5B□.....

Réponses C= pourquoi réponses B

1C□.....

2C□.....

3C□.....

4C□.....

5C□.....

III-LES CONSEQUENCES

Identifier les conséquences (les branches), les classer en conséquences directes/principales et indirectes/secondaires (ramifications).

a. Les conséquences principales des causes

Réponses A

1A□.....

2A□.....

3A□.....

4A□.....

5A□.....

3.2 Les conséquences secondaires

Conséquence secondaires B = conséquences causes B

1B□.....

2B□.....

3B□.....

4B□.....

5B□.....

IV- LES SOLUTIONS

Réfléchir sur les solutions: «quelles solutions imaginez-vous pour ce problème?»

4.1 Les solutions du problème posé au niveau local?

1C□.....

2C□.....

3C□.....

4C□.....

5C□.....

4.2 Les solutions externes (assistance extérieure)

1C□.....

2C□.....

3C□.....

4C□.....

Annexe S Diagnostic Assainissement et Hygiène - Fiche de saisie

Nom de la Commune : Nom du village:

no.ID	Quartier	Nom du bénéficiaire (chef de ménage)	Effectif du ménage bénéficiaire	Effectif de la concession	Type de latrine construite chez le ménage	Nom du projet/programme	Nom et structure de l'hygiéniste qui a visité le ménage	Dalle subventionnée ?	Nom du maçon/entreprise qui a confectionné et installé la dalle	Date de l'installation de dalle	Montant paiement du maçon jusqu'à la finition de la latrine (FCFA)	Type de superstructure	Superstructure réalisée par le maçon	Date de réalisation de la superstructure	Latrine complétée	Cout de l'installation de la latrine pour le ménage	Cout de l'installation de la latrine pour le programme (dalle, maçon etc)

IRC
Visiting address
Bezuidenhoutseweg 2
2594 AV The Hague
The Netherlands

Postal address
P.O. Box 82327
2508 EH The Hague
The Netherlands

T +31 70 3044000
info@ircwash.org
www.ircwash.org

IRC Burkina Office
Adresse physique
94 Rue 14.80 Porte 738
1200 Logements - Ouagadougou
Burkina Faso

Adresse postale
01 BP 5754
Ouagadougou 01
Burkina Faso

T +226 25505144
burkina@ircwash.org
www.ircwash.org/burkina-faso
fr.ircwash.org